MÉDIACRITIQUE(S)

Magazine trimestriel d'ACRIMED

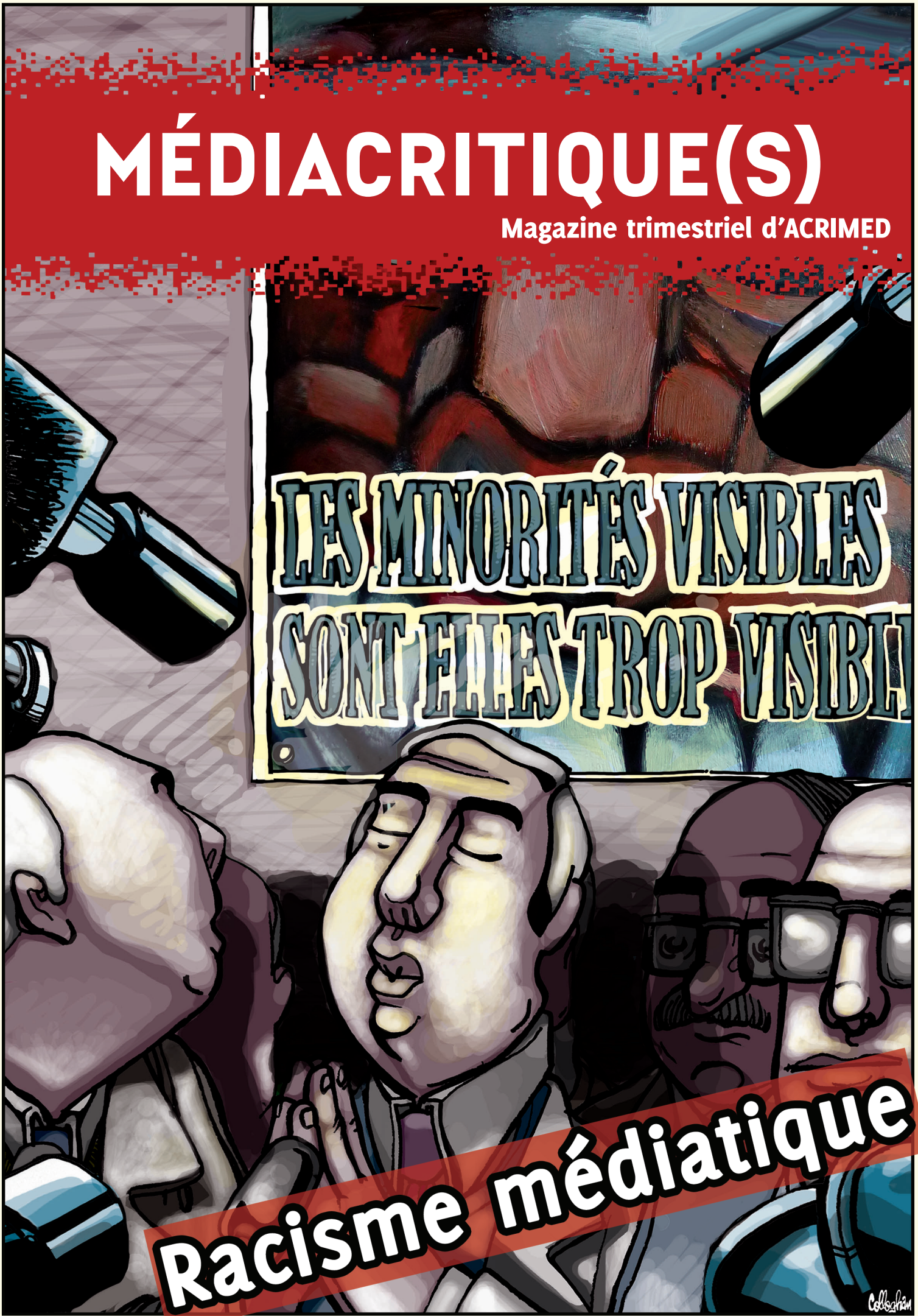

Racisme médiatique

n°19 — avril-juin 2016 — 4€

LA PRESSE EST UNANIME : EMMANUEL MACRON

Souscrivez !

SOMMAIRE

5. **Acrimed a 20 ans !**
8. **Loi Bloche : renoncements et bricolages**
11. **Argentine : les grandes manœuvres de Macri**
13. **Lire : *Une autre histoire de l'édition française,* de Jean-Yves Mollier**

Racisme médiatique

19. Introduction
23. Racisme dans les rédactions : Parole à trois concernées
25. Quand LCI reçoit Marwan Muhammad (CCIF) : interview ou interrogatoire ?
27. Aux USA déjà, à l'aube de l'an 2000…
29. Vous avez dit « médias communautaires » ?
31. Critique culturelle ou choc de civilisation ?

Médiacritique(s)
Le magazine trimestriel d'Acrimed

Directeur de la publication
Mathias Reymond

Ont collaboré à ce numéro
Caroline Brun, Colin Brunel, Emma Hugauld, Chloé Jiro, Henri Maler, Jean Pérès, Pauline Perrenot, Olivier Poche, Julien Salingue, Nils Solari, Denis Souchon

Illustrations
Colloghan, Mabic, Tommy

Secrétaires de rédaction
Olivier Poche, Julien Salingue

Imprimé par
Espace Imprim
46, rue de Paradis – 75010 Paris

Commission paritaire : 1213 G 91177
ISSN : 2256-8271

Tous les articles publiés sont le produit d'un travail collectif et engagent collectivement l'association Acrimed. C'est pourquoi, sauf exception, ils ne sont pas signés.

La 2e Journée de la critique des médias, organisée par Acrimed le 12 mars dernier à la Java, a été un succès, tant en termes d'affluence que de qualité des débats. Le thème de la journée (« Tout nouveaux, tout beaux ? ») a permis d'aborder les problématiques posées par les nouveaux supports de l'information, au premier rang desquels internet, et leurs conséquences sur la qualité de l'information et les conditions de travail des journalistes.

La journée a également été l'occasion d'une convergence entre différents acteurs et actrices qui, bien qu'adoptant des points de vue et des démarches qui peuvent être différentes, voire divergentes, se retrouvent pour refuser la fatalité, et affirmer que d'autres médias sont possibles.

Une convergence à développer et à approfondir, d'autant plus salutaire que l'on constate, à l'occasion d'un certain réveil du mouvement social, avec les mobilisations contre la « réforme » El Khomri, auxquelles Acrimed a participé, et continuera de se joindre, que les biais médiatiques que nous avions pu identifier lors de précédentes séquences de mobilisations se confirment, quand ils ne s'approfondissent pas : gloire à la « réforme » et sus à tous les « conservateurs » qui menacent de « bloquer le pays » pour « défendre leurs privilèges ».

Repris à l'unisson par le chœur des éditocrates (qui ne font bien entendu, eux, preuve d'aucun « conservatisme » et ne défendent aucun « privilège »), en harmonie avec le patronat, la droite et le gouvernement, ce refrain n'est que trop bien connu, et il est plus que jamais nécessaire d'élever la voix pour faire entendre un message clair et simple à ces éditocrates : taisez-vous !

D'autant plus que la période s'annonce rude pour le pôle de la critique radicale des médias, qui va être confronté non seulement à cette campagne de démobilisation sociale, mais aussi à une autre campagne qui a déjà commencé : la campagne présidentielle. Un an avant le scrutin, les grands médias sont en effet déjà dans les starting-blocks, quand ils n'ont pas déjà commencé la course, avec son lot de faux départs : sondages plus fantaisistes les uns que les autres, peopolisation et dépolitisation des débats, nouvelles — et prometteuses ! — émissions en préparation… Du côté des médias dominants, on se prépare de toute évidence à mettre les petits plats dans les grands, mais des petits plats qui auront selon toute vraisemblance un goût de réchauffé, pour ne pas dire de moisi.

C'est parce que rien ne nous sera épargné que la vigilance critique sera donc de mise, d'autant plus que la campagne présidentielle sera l'occasion pour nous de faire entendre un autre son de cloche et de tenter, avec nos modestes moyens et forces, d'œuvrer à ce que la question des médias et de leur transformation ne soit pas, comme trop souvent, la grande absente de la campagne.

À nous, avec l'ensemble des acteurs et actrices disponibles pour mener cette entreprise, de relever ce défi en nous inspirant de ce que nous avons pu faire par le passé (mise en débat de propositions radicales, interpellation des formations politiques et des candidat·e·s, etc.), et en faisant preuve d'inventivité et de créativité.

Pour ce faire, toutes les forces sont les bienvenues. Alors n'hésitez plus : renforcez-nous, rejoignez-nous, participez à notre souscription, et faites-la connaître autour de vous ! Acrimed a besoin de sous, de vous, de toutes et de tous : pour que vive la critique des médias !

MÉDIA(BOU)TIQUE

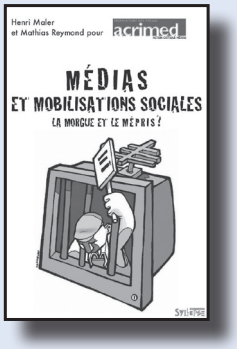

LIVRES D'ACRIMED — 7,50 €

12,50 €

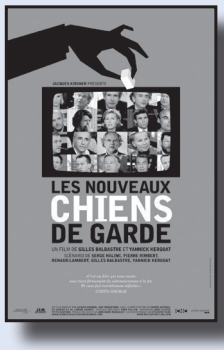

DVD — 18,40 €

TOTE-BAG — 8,50 €

T-SHIRT 15,50 €

Adhérer
Acheter en ligne
boutique.acrimed.org

>> **Je fais un don** de soutien à Acrimed d'un montant de .....

>> **J'adhère** ou je renouvelle mon adhésion à Acrimed

☐ Cotisation de base : **40 €** ☐ Chômeurs indemnisés, précaires, étudiants : **10 €**
☐ Revenus > 2000€ mensuels : **70 €** ☐ Chômeurs non indemnisés, bénéficiaires du RSA : **5 €**

>> **Je m'abonne** pour un an (soit quatre numéros) à *Médiacritique(s)* à partir du n° …

☐ Tarif adhérent : **10 €** ☐ Tarif normal : **15 €** ☐ Tarif de soutien : **20 €** (ou plus…)
☐ Union européenne et Suisse : **25 €** ☐ Reste du monde : **32 €**

>> **Je commande** (**frais de port compris** – pour les commandes groupées et pour l'étranger, nous contacter)

☐ Le t-shirt « La télé commande » (gris et bleu) : **15,50€**. XXL – XL – L – M – S (entourer la taille choisie)
☐ Le t-shirt « Opinons » (noir et bleu) : **15,50€**. **Homme** : XXL – XL – L – M – S // **Femme** : L – M – S – XS – XXS
☐ Le tote-bag « Opinons » (noir et bleu) : **8,50€**
☐ Le(s) ancien(s) n° ..... de *Médiacritique(s)* : **3,50€** le numéro (épuisés: n^{os} 1, 11 et 12).
☐ Le(s) livre(s) n° ..... d'Acrimed, aux éditions Syllepse : **7,50€** pièce.
☐ Le livre *L'Opinion, ça se travaille…*, aux éditions Agone : **12,50 €**.
☐ Le DVD des *Nouveaux Chiens de garde* : **18,40€**.

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Téléphone : ..... Email : .....
Signature :

Bulletin à découper, photocopier ou recopier sur papier libre,
et à renvoyer, accompagné d'un chèque à l'ordre d'« **Action-Critique-Médias** », à l'adresse suivante :
Acrimed – 39, rue du Faubourg-Saint-Martin – 75010 Paris
Tél. : 09 52 86 52 91 — Email : acrimedinfo@gmail.com

ACRIMED A VINGT ANS… ET TOUTES SES DENTS !

Examen de sa dentition, par Henri Maler, l'un de ses fondateurs et son principal animateur jusqu'en 2015, dentiste occasionnel.

Il y a 20 ans, mois pour mois et presque jour pour jour, un « Appel pour une action démocratique sur le terrain des médias », rédigé par Yvan Jossen (décédé depuis) et moi-même, a ouvert la voie à la constitution de l'association « Action-Critique-Médias » (Acrimed). Si l'on excepte la liste de ses signataires et laisse de côté des formulations encore floues, cet appel reste d'une douloureuse actualité : en dépit des transformations du paysage médiatique, rien n'a fondamentalement changé. Qu'avons-nous conquis en 20 ans ?

Nous n'étions ni les premiers ni les seuls. Depuis le XIX[e] siècle au moins, la critique des médias a toujours accompagné l'histoire des médias. Et Acrimed est né dans un contexte marqué par la parution de *Sur la télévision* de Pierre Bourdieu (1996), puis des *Nouveaux Chiens de garde* de Serge Halimi (1997) et de la diffusion du documentaire de Pierre Carles, *Pas vu, pas pris* (1998). Nous n'étions ni les premiers ni les seuls, mais nous avons enfanté une créature improbable et fragile.

Acrimed est une créature improbable : une association militante qui s'efforce de mettre en commun les savoirs et les actions de chercheurs et d'universitaires, de journalistes et de salariés des médias, de militants (associatifs, syndicalistes et politiques) et d'usagers des médias.

Une créature fragile, non seulement parce qu'elle repose sur une activité militante, pour l'essentiel bénévole, et ne dispose que de faibles ressources financières, mais aussi (et peut-être surtout) parce que peu nombreux sont ceux qui sont prêts à transgresser les limites de la bienséance académique, à se coltiner les tâches sans gloire de la construction d'une association, à renoncer à des positions individuelles ou individualistes qui, aussi contestataires soient-elles, ne sont souvent que des postures.

Une créature fragile, car ce qui fait la force (toute relative) d'Acrimed — sa diversité, à partir d'une définition politique minimale, mais d'un socle solide sur la critique des médias — fait aussi sa vulnérabilité, surtout quand les désorientations qui minent la « gauche de gauche » aggravent les tentations d'exacerber les divergences (et parfois de simples particularismes) à tout propos.

Qu'avons-nous conquis en 20 ans, puisque aucune transformation de fond du paysage médiatique ne s'est imposée, et que, même notablement renforcée, notre association reste encore fragile ? Le droit de continuer, ce qui n'est pas rien. Mais de continuer dans un paysage de la critique des médias profondément modifié.

Observer les médias, c'est aussi observer la critique des médias. Nous n'étions pas les seuls, nous le sommes encore moins. Les rubriques et les émissions sur les médias se sont multipliées : dans les grands médias, ce sont le plus souvent des produits médiatiques comme les autres, inodores et sans saveurs, vaguement informatifs, vraiment inoffensifs. Mais, en même temps, c'est une critique effective, omniprésente et multiforme qui s'est répandue.

Cette critique ne se limite pas à celle du « pôle de radicalité », qui, dans toute sa diversité et parfois avec ses divergences, a compris et comprend, outre Acrimed, les journaux *PLPL* puis *Le Plan B*, les documentaires de Pierre Carles et le film *Les Nouveaux Chiens de garde*, les articles du *Monde diplomatique* et, depuis peu, les images et les sons du collectif Nada ou du site de « Là-bas si j'y suis ». Entre autres…

Elle englobe celle de syndicats de journalistes ou d'« Arrêt sur images ». Elle comprend les critiques multiformes qui se répandent sur Internet. Elle inclut particulièrement une critique en acte : celles des médias associatifs et des médias indépendants dont l'existence est, par elle-même, une critique des médias dominants.

De là cette double question : comment pouvons-nous tirer parti de cette critique ? Comment pouvons-nous y prendre part ? Autrement dit : quel peut-être, quel doit être notre positionnement ? Un « texte de référence » qui résume les positions auxquelles adhèrent celles et ceux qui participent à notre association, « Quelle critique des médias ? », peut ici nous servir de fil conducteur. De notre critique, nous avons dit, notamment dans ce texte, qu'elle est radicale, intransigeante, indépendante. Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce que cela implique désormais ?

NOTRE CRITIQUE EST RADICALE, MAIS PAS DOCTRINAIRE

Elle est radicale parce qu'elle s'efforce de prendre les choses à la racine ou aux racines. Et les racines, quand il s'agit des médias, ce sont notamment leurs formes d'appropriation, les déterminations sociales des journalistes, leurs rapports aux pouvoirs économiques et politiques.

Notre critique est explicative, mais elle n'est pas doctrinaire. Elle ne jure pas en permanence par Marx et par Bourdieu. Elle tire le meilleur parti possible de l'économie des médias (quand elle n'est pas libéralo-capitaliste), de la sociologie des journalismes (quand elle porte sur des positions sociales et des relations et non sur de simples descriptions). À ce titre, nous devons faire flèche et faire feu des meilleurs bois parmi les critiques des médias qui existent en dehors de nous et en tirer parti.

Notre critique n'est pas doctrinaire : elle ne se condamne pas au ressassement de vérités premières. Certes, dans la mesure où elles changent peu (mais elles changent…), les mêmes causes produisent les mêmes effets : notre critique est inévitablement répétitive, mais elle ne devrait pas être routinière. Les meilleurs bois nous incitent à renouveler les contenus et les formes de notre critique.

Notre critique n'est pas doctrinaire : elle n'oppose pas un journalisme idéal dont nous définirions les normes au journalisme réellement existant. Ce journalisme prétendument idéal aurait toutes les chances d'être strictement partisan et élitaire. Notre critique, au contraire, prend pour normes les idéaux, voire les mythes, auxquels se réfère le journalisme réellement existant et les met à l'épreuve de la réalité. Vous dites « indépendance des journalistes », « pluralisme des opinions », « diversité et exactitude (voire objectivité) des informations » ? Vérifions !

NOTRE CRITIQUE EST INTRANSIGEANTE, MAIS PAS SECTAIRE

Notre critique est intransigeante parce qu'elle ne se laisse pas intimider par les médias dominants et l'éditocratie qui les domine. Conséquence : en 20 ans nous n'avons été invités qu'une seule fois dans un grand média, et nombre d'initiatives prises en dehors de nous et prétendument pluralistes nous tiennent prudemment à l'écart.

Elle est intransigeante, mais elle n'est pas sectaire. Tout ce qui n'est pas semblable à nous n'est pas uniformément contre nous. Notre critique hiérarchise ses cibles. Sa radicalité ne se mesure pas à sa virulence. Elle ne s'adresse pas à des consommateurs de contestation d'autant plus contestataires qu'ils se bornent à consommer leurs indignations. Elle ne confond pas position et posture. Elle ne cultive pas un splendide isolement qui, quelle que soit son audience, nous condamnerait à la marginalité. Elle distingue ceux qu'il faut convaincre de ceux qu'il faut combattre. Elle ne confond pas ses adversaires et ses partenaires, les divergences de fond et les divergences de détails qui ne sont parfois que de simples différences. Mieux : elle cherche à faire converger ces différences pour bâtir un front commun.

NOTRE CRITIQUE EST INDÉPENDANTE, MAIS PAS APOLITIQUE

Notre critique est indépendante parce qu'elle n'est pas dictée par les pressions et les partis pris des forces et des organisations politiques, des syndicats ou des associations… et des médias eux-mêmes. Mais notre critique n'est pas apolitique. D'abord et principalement parce qu'elle entend faire de la question des médias et des journalismes une question politique – la principale (sinon la seule) question politique qui nous occupe et fait l'objet de prises de position publiques.

Notre critique n'est pas apolitique parce qu'elle attribue les dépendances des journalistes, les mutilations du pluralisme et les ravages de la mal-information à des faits de domination économique, sociale et politique, communément et génériquement contestés par la gauche quand elle est de gauche : une « gauche de gauche » dont il ne nous appartient pas de donner une définition partisane.

Les journalistes prétendent souvent (mais pas toujours) à « l'objectivité » et à la « neutralité ». Nous n'en demandons pas tant. Informer, c'est choisir : encore faudrait-il que ces choix ne soient pas arbitraires et mutilés. Acrimed prétend à l'exactitude et non à « l'objectivité » ou à la « neutralité ». Invoquer la neutralité, c'est entretenir une illusion qui dissimule tous les partis pris. Une prétendue neutralité de la critique neutraliserait toute critique. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que cette neutralité soit exigée par toutes celles et tous ceux qui veulent se dérober à toute critique, à commencer par la nôtre.

C'est pourquoi, sans en faire un programme et encore moins notre programme, nous n'hésitons pas à nous prévaloir de la critique du capitalisme et de l'Europe libérale, de celle du sexisme et du racisme, des guerres impériales et des oppressions coloniales. Entre autres… Mais Acrimed ne critique pas directement les médias pour les positions idéologiques et politiques qu'ils adoptent.

NOTRE CRITIQUE N'EST PAS APOLITIQUE, MAIS ELLE N'EST PAS PARTISANE

La tentation a toujours existé (et nous y avons parfois cédé) d'oublier ce qui est écrit dans la deuxième partie (« Une critique intransigeante, une critique politique ») du texte mentionné plus haut : « *Précisément parce que nous défendons le pluralisme, cette critique politique n'est pas ou pas prioritairement une critique de parti pris contre les partis pris des médias ou de certains d'entre eux. En démasquant la propagande à sens unique, il ne s'agit pas de faire de l'observation critique une simple occasion de contre-propagande, ou de contester une orientation éditoriale pour formuler une orientation politique alternative.* »

La question politique qui nous occupe est celle d'une nécessaire transformation des médias. Notre critique est celle de leurs formes d'appropriation et la mise à l'épreuve des idéaux dont se prévaut le journalisme. Nous n'avons pas vocation à statuer sur le fond des sujets traités par les

médias. Nombre de critiques auxquelles nous avons recours sont des éclairages qui restent génériques. Qu'il s'agisse de la critique du libéralisme économique (car il en existe de toutes sortes, y compris au sein de la gauche qui n'est pas vraiment de gauche) ou de l'Europe libérale (car elle comporte de nombreuses variétés, des partisans d'une Europe sociale à ceux d'une sortie de l'Union européenne). Qu'il s'agisse du racisme (car l'éventail est large, de l'antiracisme humaniste à l'antiracisme du Parti des Indigènes de la République) ou du sexisme (car le féminisme est divisé, par exemple sur la « question du voile » ou sur les interprétations des études de genre). Qu'il s'agisse des questions dites « environnementales » (car l'écologie est très diverse, et qu'il existe par exemple des partisans du nucléaire au nom de l'écologie) ou des questions internationales (des droits qui doivent être défendus, mais de plusieurs points de vue) et des guerres qui sont menées (qui ne méritent aucun suivisme). Entre autres…

Tout cela bien que nous puissions nous prévaloir de la critique du capitalisme et de l'Europe libérale, de celle du sexisme et du racisme, des guerres impériales et des oppressions coloniales. Mais tout cela, d'abord et toujours, pour mettre en évidence les dépendances du journalisme, les mutilations de la diversité des informations et de la pluralité des opinions, les inexactitudes et les mensonges qu'alimentent notamment des partis pris dissimulés.

***

Si notre critique est radicale et intransigeante, c'est pour rendre perceptible la nécessité, voire l'urgence d'une transformation démocratique des médias. Si notre critique est politique, c'est à ce titre. Il faut le dire et le redire : si notre critique est politique, c'est parce que la question des médias est un enjeu démocratique et politique étroitement mêlé à des enjeux économiques, sociaux et politiques. S'ils sont prioritaires, la question des médias l'est avec eux. Si la question des médias est une question politique, l'ensemble des forces syndicales, associatives et politiques qui contestent l'ordre social existant doivent ou, plutôt, devraient s'en emparer. Et nous n'aurons de cesse de les interpeller : avec elles aussi, nous sommes prêts à faire front.

Disons, un peu autrement, ce que nous disions déjà en 1996 : Quand les grands médias ex-communient et ex-communiquent ce qui déplaît à leurs chefferies, quand l'information est asservie à l'audience commerciale, quand le journalisme est dévoyé, c'est la démocratie qui étouffe. De l'air !

N. B. — Cette contribution reprend, complète et développe l'intervention d'Henri Maler lors d'une table ronde de la deuxième Journée de la critique des médias, le 12 mars 2016 : une table ronde dont on pourra retrouver la vidéo, ainsi que toutes celles de la Journée, sur le site d'Acrimed.

Appel pour une action démocratique sur le terrain des médias (1996)

Nous soussignés, citoyens, responsables associatifs, politiques et syndicaux, intellectuels et chercheurs, journalistes, voulons réagir à la manière détestable dont la plupart des rédactions des grands médias rendent compte de la réalité.

Le mouvement social de novembre et décembre 1995 a donné lieu à des tentatives intolérables d'étouffer la voix des acteurs sociaux (en affectant de leur donner la parole), de dénaturer leurs aspirations, d'effacer leurs propositions en les soumettant au verdict de prétendus experts.

Persuadés que la démocratie court un grand risque quand la population est privée de la possibilité de se faire entendre et comprendre dans les grands médias, en particulier lorsque la situation sociale est tendue et la nécessité du débat plus vive ;

Persuadés que l'exigence de démocratie dans les médias est déterminante dans la lutte pour instaurer une société respectueuse de l'égalité effective des droits de toutes et de tous ;

Nous dénonçons :

– l'appropriation de la plupart des grands médias par les puissances financières et politiques qui s'en servent sans compter pour permettre à « ceux d'en haut » d'imposer leurs valeurs et leurs décisions à « ceux d'en bas » ;

– l'hégémonie des discours convenus et conformes, parfois à plusieurs voix mais toujours à sens unique (sur Maastricht, la monnaie unique, les grèves, les plans Juppé, etc.) ;

– les multiples dérives de l'information que nombre de journalistes sont les premiers à constater et à condamner (transformation de l'information en spectacle et du spectacle en information) ;

– la subordination fréquente des journalistes à une logique qui les prive peu à peu de leur indépendance rédactionnelle et les transforme en simples auxiliaires d'une machine dont les priorités échappent aux exigences de l'information.

C'est pourquoi nous appelons à soutenir toute action qui se donne pour objectif :

– de conduire une réflexion critique sur le statut et le rôle des médias, sur les techniques de manipulation des discours et des images, sur les conditions d'un effectif contrôle démocratique des médias ;

– d'obtenir l'accès aux médias de tous les acteurs sociaux, en particulier des sans voix et des exclus ;

– de mener en commun avec les associations, partis, syndicats, notamment les syndicats de journalistes, toutes les actions qui permettent de promouvoir la défense et le développement de la démocratie dans les médias, l'un des enjeux majeurs de notre temps.

C'est pourquoi nous apportons notre soutien à la fondation de l'association « Action Critique Médias ».

Une population en état d'ex-communication permanente, un pays qui ne peut plus (se) communiquer par le moyen des médias, et c'est la démocratie qui dépérit.

PROPOSITION DE LOI BLOCHE : RENONCEMENTS ET BRICOLAGES

Le 2 février 2016, le député socialiste Patrick Bloche a déposé sa « proposition de loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias ». Du presque rien sur pas grand-chose, à la fois inoffensif et nocif : une proposition cosm'éthique ?

Pour prendre la mesure du régime amaigrissant que l'actuelle majorité parlementaire fait subir à ses déjà maigres engagements *via* cette proposition de loi, il n'est pas inutile de revenir sur ce qu'elle a laissé dans son congélateur.

DANS LE CONGÉLATEUR DU GOUVERNEMENT

Des propositions minimalistes formulées par le PS en 2011, il ne restait presque rien dans le programme de son candidat en 2012 : dans les engagements pris par François Hollande ou en son nom, ne figuraient que quelques entremets ; dans les débats du dernier congrès du Parti socialiste en 2015, il n'y avait rien.

Et depuis ? Le projet de loi sur le secret des sources des journalistes, pourtant adopté en commission, n'a toujours pas été présenté au vote des parlementaires, mais devrait l'être au mois de mars (si l'on en croit les promesses de Manuel Valls). L'engagement d'interdire de nouvelles appropriations des médias par des groupes dépendants de marchés publics a été retoqué. Depuis 2012, la démocratisation du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), pourtant promise, s'est limitée à un jet de poudre de perlimpinpin : la nomination des présidents de France Télévisions et de Radio France ne dépend plus de l'Élysée, mais du CSA dont les membres sont désignés par le pouvoir politique (présidents de la République, de l'Assemblée nationale et du Sénat).

Qu'importe : il reste quelques mois pour proposer quelques amuse-gueule. La proposition de loi les sert sur son plateau, et le député socialiste et président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation Patrick Bloche les commente dans une émission d'« Arrêt sur images » (ASI) du 12 février et dans une interview à *Télérama* publiée le 16 février. Des explications consternantes, comme on va le voir.

SOUS LE CONTRÔLE DE « COMITÉS THÉODULE »

L'article 1er de la proposition de loi énonce solennellement : « *Tout journaliste a le droit de refuser toute pression, de refuser de signer un article, une émission, partie d'émission ou une contribution dont la forme ou le contenu auraient été modifiés à son insu ou contre sa volonté. Il ne peut être contraint à accepter un acte contraire à son intime conviction professionnelle.* » Ce sympathique principe d'indépendance ne pose le problème de l'indépendance des journalistes que sous la forme de leur liberté individuelle, et passe donc sous silence la dimension structurelle et collective de leur dépendance économique, sociale et politique. Mais ne chipotons pas trop : ce principe étant posé, comment garantir son application et sanctionner sa transgression ?

Panne (volontaire ?) de proposition, panne d'imagination : ne figurent au microscopique menu législatif que des « comités Théodule » (pour reprendre l'expression d'un communiqué du SNJ), pompeusement appelés « comités d'éthique », exclusivement dédiés aux radios et aux télévisions, ignorant donc la presse écrite et le rôle structurant d'Internet (et des pratiques qui lui sont liées). Une médication qui n'est donc administrée qu'à une partie des malades réels ou potentiels. Surtout la composition et le rôle de ces « comités » seraient comiques, s'ils n'étaient pas purement et simplement inacceptables.

La loi propose, pour composer ces comités, de coopter des personnalités « indépendantes », dont l'indépendance est, bien sûr, garantie par leur cooptation ! Qui nous dira ce que sont une « personnalité », et une personnalité « indépendante » ? De qui et de quoi est-elle censée être « indépendante » ? La proposition de loi stipule : « *Est regardée comme indépendante […] une personne qui, pendant ses fonctions et dans un délai de trois ans avant sa nomination, n'a pris, reçu ou conservé, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la société éditrice du service de radio ou de télévision en cause, dans l'un de ses actionnaires ou dans une des sociétés dans laquelle cet éditeur ou l'un de ses actionnaires détient une participation ou avec lequel il entretient une relation commerciale.* » C'est tout ? C'est tout !

Dans l'émission d'ASI, le journaliste (et syndicaliste) de Canal + Jean-Baptiste Rivoire s'insurge contre ces comités d'éthique, « *en toc* », dit-il, qui permettront à un Vincent Bolloré qui règne en maître sur Canal + de nommer ses amis. Certes, « *il ne pourra plus, si la proposition de loi passe, nommer des gens qui ont des liens d'affaires avec lui mais il nommera ses amis* ». Et la discussion de se poursuivre :

— Patrick Bloche : « *Moi je veux bien faire le bonheur des gens malgré eux, mais je veux dire par là qu'on voit d'où on part, je veux bien que vous torpilliez les dispositions de ma proposition de loi qui est la proposition de loi du groupe auquel j'appartiens à l'Assemblée nationale, mais ça correspond*

très précisément à la situation actuelle avec un souci d'efficacité dont vous verrez évidemment les conséquences. Je rappelle en plus, s'il le fallait, que ce comité d'éthique peut évidemment s'auto-saisir, qu'il peut être consulté non seulement par la direction de la société mais par toute personne, c'est-à-dire non seulement par les salariés mais par n'importe qui d'entre nous. »

— Jean-Baptiste Rivoire : « *D'accord, les amis de Vincent Bolloré nommés par Vincent Bolloré vont s'auto-saisir pour empêcher Vincent Bolloré de faire des censures dans le groupe de médias dont il a pris le contrôle. Et vous pensez qu'on va vous croire ?* »

— Patrick Bloche : « ***J'ai pas d'argument, non j'ai pas d'argument*** *parce que là, si vous voulez, on fait une proposition de loi qui est mal vécue par tous les possesseurs de médias […] je ne peux pas vous inviter à mes auditions mais j'aime mieux vous dire que j'en prends plein la gueule, donc si vous voulez à l'arrivée que vous considériez que ça ne sert à rien, c'est votre point de vue personnel, permettez-moi de le contester. C'est tout.* »

Un Vincent Bolloré n'aura pas besoin de dire aux membres du « comité d'éthique » ce qu'ils auront à faire. Comme ils feront partie du même monde social que les chefferies patronales et éditoriales, ils penseront comme elles sur presque tous les sujets sans avoir à se concerter avec elles. Les ruses de la domination… Les porteurs de la proposition de loi ne semblent pas voir que le principe de la cooptation est antidémocratique car il trace une frontière entre ceux qui s'entre-désignent (selon des critères très partiellement publics et dont la définition varie au gré de l'évolution de leurs intérêts) et ceux qui n'appartiennent pas à ce petit monde socialement très sélectif.

Et quel sera le rôle de ces « comités » ainsi composés ? Alors que les syndicats revendiquent un statut juridique des rédactions qui leur permettrait d'agir et de réagir collectivement, les « comités » seront chargés de faire les gros yeux aux chefferies éditoriales, voire même – quelle audace – de saisir le CSA… dont l'indépendance est elle-même présentée comme étant garantie par les modalités de nomination de ses membres, alors que, comme nous l'avons dit plus haut, lesdits

membres sont désignés par le pouvoir politique ! Pis : le CSA serait ainsi investi du rôle de contrôleur général des pratiques journalistiques et de la déontologie. Les syndicats de journalistes refusent que le CSA remplisse un tel rôle ? La loi est là pour leur faire entendre raison.

Comment, à propos de ces « comités d'éthique » et de leur fonction dilatoire, ne pas penser à un sketch de Coluche sur les flics qui commettent des bavures : « *Au bout de 30 avertissements on peut avoir un blâme et au bout de 30 blâmes on passe devant un conseil de discipline et on peut être dégradé. Robert lui il s'en fout, il est pas gradé.* »

SOUS LA DÉPENDANCE DU CSA

L'ensemble des dispositions prévues sera placé sous la dépendance du CSA. Ledit CSA, organisme fantoche et organisme croupion, restera fondamentalement inchangé, au lieu d'être transformé en Conseil national des médias, de tous les médias, dont la composition pourrait être effectivement démocratique et les missions redéfinies, comme nous le proposons. Et pourtant cet organisme inchangé sera surchargé : investi des nouveaux pouvoirs, à la fois dérisoires et arbitraires.

D'abord parce que c'est à lui qu'il reviendra de faire respecter les principes posés par l'article 1er (et plus généralement par les dispositions relatives à la liberté de la presse). Avec en complément cette généralité floue et vraisemblablement sans effets décisifs : « *Par le biais des recommandations prises en application du présent article et des stipulations de nature conventionnelle, il s'assure que les intérêts économiques des actionnaires des éditeurs de services de communication audiovisuelle et de leurs annonceurs ne portent aucune atteinte à ces principes.* »

Sinon ? Le CSA appréciera s'il convient de renouveler les autorisations d'émettre ! Le couperet s'abattra sans doute avec la même vigueur que pour TF1, qui n'a respecté aucun des engagements pris lors de sa privatisation. Mais attention : la proposition de loi fait obligation au CSA, dans le cadre du rapport annuel qu'il présente au Parlement, de « *rendre compte de son action, des manquements qu'il a constatés, des suites qu'il a données à ces manquements ainsi que des raisons pour lesquelles il ne les a pas sanctionnés* ». Terrifiant !

Ensuite, et peut-être surtout, parce que c'est à lui qu'il reviendra de négocier la composition des « comités d'éthique » et de rédiger les conventions correspondantes : « *La composition et les modalités de fonctionnement de ces comités sont fixées par la convention conclue avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel avec les éditeurs privés de services de radio ou de télévision ou par le cahier des charges des sociétés nationales de programme.* » Autant dire que le CSA, organisme dont les membres sont eux-mêmes cooptés par le pouvoir politique et limité à l'audiovisuel, aura pour charge de contrôler la composition et le fonctionnement d'organismes dont les membres seront cooptés. Il se verra attribuer des compétences en matière de contrôle des pratiques journalistiques et de déontologie. On ne peut pas rêver plus antidémocratique et plus contraire au contrôle collectif par les journalistes eux-mêmes de leurs chefferies patronales et éditoriales !

Les revendications d'un statut juridique des rédactions et d'une annexion d'une charte de déontologie à la convention collective des journalistes ? Retoquées ! Le projet d'un « Conseil de la presse » sur lequel Acrimed avait été consulté en 2014 ? Abandonné ! Tout le pouvoir au CSA.

SOUS UNE CHAPE DE COMPLAISANCE

« *Pourquoi n'y a-t-il rien qui tende à limiter la concentration ?* », demande Richard Sénéjoux dans l'entretien déjà mentionné publié par *Télérama*. La réponse de Patrick Bloche est particulièrement… concentrée : « *Il existe déjà des seuils, comme ne pas pouvoir posséder plus de 49 % d'une chaîne ou plus de sept canaux sur la TNT, la loi de 1986 sur la concentration dans la presse, etc. Selon moi, les groupes privés multimédias sont tous en concurrence, et donc pas en position hégémonique. L'idée n'est pas non plus de les dissuader d'investir dans les médias ou de racheter des titres…* »

Dans l'émission d'ASI, Patrick Bloche répète les mêmes arguments : il n'y a plus de position hégémonique et il y a la nécessité de disposer d'investisseurs privés dans la presse écrite : « *Si vous voulez, si on veut aller vers plus de pluralisme le fait qu'il n'y ait plus d'hégémonie est déjà de mon point de vue un mieux. […] Donc on est face à ce paysage extrêmement mouvant, avec en plus ce paradoxe qui est une vraie difficulté, qui interpelle en responsabilité le législateur que je suis, c'est qu'en plus ces médias, et je pense notamment à la presse écrite, ont besoin d'investisseurs privés pour que des titres subsistent. Et parce que j'avais été très frappé voire marqué par l'incapacité qui était la nôtre quand Bernard Arnault a vendu* La Tribune *pour pouvoir acheter* Les Échos *et que finalement on est venus* in fine *à la disparition du deuxième quotidien économique dans notre pays qui assurait au moins un minimum de pluralisme dans l'information économique.* »

Sauf erreur de notre part, les Arnault, Bolloré, Bouygues, Dassault, Drahi, Lagardère, Niel, Pigasse et autres Pinault qui possèdent la quasi-totalité des médias dominants appartiennent à la classe dominante (et plus précisément aux fractions économiquement dominantes de la classe dominante). Patrick Bloche, pour qui le pluralisme médiatique existe à partir du moment où plusieurs oligarques régissent l'espace médiatique, invente donc la notion de « pluralisme oligarchique ». Mais encore ?

— Patrick Bloche : « *Sur les phénomènes de concentration évidemment je ne vais pas les contester, je viens moi-même de citer Drahi, Bolloré et quelques autres.* »
— Daniel Schneidermann : « *Mais ils ne figurent pas dans votre proposition.* »
— Patrick Bloche : « *Oui parce que, alors là j'en assume totalement la responsabilité, par souci d'efficacité et l'objectif étant de renforcer l'indépendance, l'honnêteté, le pluralisme de l'information et des programmes, je n'ai pas fait le choix de passer par le biais économique et par la mise en place de nouveaux dispositifs anti-concentration mais par d'autres moyens.* »

Julia Cagé rappelle opportunément que le PS, en 2011, promettait de « *revoir les seuils de concentration* » et d'« *empêcher des industriels sous contrat avec l'État de posséder des médias* ». À Daniel Schneidermann, puis à ses autres interlocuteurs qui demandent avec insistance pourquoi cela n'a pas été fait, Patrick Bloche répond : « *Mais parce qu'un autre choix a été fait.* » Mais pourquoi, pourquoi « *autant de renoncements* », insiste Julia Cagé ? Pas de réponse. Autrement dit : c'est comme ça ! Circulez, y a rien à voir.

Julia Cagé « *en profite* », comme elle le dit elle-même pour « *poser une question rapide* ». En substance : que devient la règle des 2 sur 3, qui interdit à un même actionnaire d'être actionnaire majoritaire de plus de 2 des 3 supports (presse, radio, télévision), même si on laisse de côté Internet ? Et plus précisément : « *Patrick Drahi qui est monté à 49 % de Next radio TV nous annonce qu'il va devenir l'actionnaire majoritaire dans les prochains mois, donc si je compte bien* Libération, L'Express, *BFM, RMC ça fait 3 sur 3. D'une certaine manière, comment se fait-il en France qu'on puisse annoncer ça alors que c'est même contre l'esprit de la loi sans craindre l'intervention du régulateur ou l'autorité de la concurrence ? Est-ce que ça veut dire que même sur ces seuils qui existent de fait on va faire comme aux États-Unis ou de facto aux États-Unis c'est encore plus strict mais en fait on s'est assis dessus à chaque fois et que l'existant ne respecte pas le texte de la loi ?* » Les réponses de Patrick Bloche brillent par leur clarté et leur fermeté :

— Patrick Bloche : « *S'il rentre dans l'illégalité il se retrouvera confronté à de vraies difficultés.* »
— Julia Cagé (ne lâchant pas l'affaire) : « *Il n'y a pas eu de réaction de Fleur Pellerin quand il a annoncé ça, c'est écrit, il y a un contrat qui a été signé, il est à 49 %, il va monter majoritairement.* »
— Patrick Bloche : « *J'ai trop d'amitié et de reconnaissance…* »
— Julia Cagé (d'humeur taquine) : « *Pour Patrick Drahi ?* »
— Patrick Bloche : « *Pour Fleur Pellerin, pour revenir sur des interventions ou des propos publics qu'elle a tenus. Moi je ne suis pas régulateur d'ailleurs, je suis législateur.* »

Pour justifier son injustifiable silence sur les intentions illégales de Patrick Drahi, le député avance le fait qu'il n'est pas régulateur. En d'autres termes, il s'en lave les mains. Nous sommes déçus… mais pas vraiment surpris — même si François Hollande (ou son représentant) avait promis à Acrimed (mais si !) qu'il proposerait d'adopter « *un véritable encadrement de la concentration en matière de médias qui adoptera des mesures comparables à celles qui sont en place dans d'autres grandes démocraties* », à la suite d'une « *vaste concertation avec tous les acteurs* ».

***

Contourner les questions fondamentales sur l'appropriation des médias, esquiver toute transformation démocratique et badigeonner d'éthique le rôle des journalistes et leurs relations avec leurs employeurs sans reconnaître un statut juridique aux rédactions : tout cela s'apparente à des manœuvres de diversion. Cette proposition de loi représente un tour de force, les mesures qu'elle préconise étant à la fois mystificatrices et néfastes : mystificatrices, puisqu'elle laisse inchangées la toute-puissance effective de l'oligarchie médiatique et l'impuissance collective des rédactions. Et néfastes, non seulement parce que ces mesures sont mystificatrices, mais aussi parce qu'elles attribuent de nouveaux pouvoirs au CSA dans des domaines qui devraient lui rester étrangers. Qui dit mieux ?

MÉDIAS EN ARGENTINE : LES GRANDES MANŒUVRES DE MACRI

Le 22 novembre 2015, le candidat libéral Mauricio Macri a été élu président de la République argentine, mettant fin à douze ans de gouvernement kirchnériste. Peu de temps après son investiture, il s'illustre par des mesures et des méthodes de choc (légiférant par décrets, 97 pris entre le 10 et le 16 décembre !), dans le domaine des médias notamment. D'habitude si prompte à dénoncer les « attaques contre la liberté d'expression », la presse française – et francophone – se démarque, elle, par son silence assourdissant sur le sujet.

PETIT RAPPEL DES FAITS

En octobre 2009, le gouvernement de Cristina Kirchner promulguait une loi ambitieuse en matière de démocratisation des médias audiovisuels. Prévoyant — entre autres — des dispositions anti-concentration et une égale répartition du spectre audiovisuel en trois tiers (médias publics, médias privés à vocation lucrative et médias privés à vocation non lucrative), cette loi avait fait l'objet de nombreux débats au sein de la société civile, de contributions apportées par les médias « alternatifs » et avait reçu une très large approbation du Congrès tout en étant reconnue comme exemplaire par de nombreux secteurs, y compris à l'étranger.

Quatre ans plus tard, au terme d'une intense bataille juridique menée par le groupe Clarín — conglomérat médiatique qui fonctionne comme un véritable oligopole, en vertu de ses (très) nombreuses possessions —, la loi sur les services de communication audiovisuelle était finalement validée dans son intégralité par la Cour suprême le mardi 29 octobre 2013. Cette pleine entrée en vigueur confortait dès lors l'Afsca, l'Autorité fédérale de services de communication audiovisuelle, dans son rôle de garant de l'application de la loi, en particulier dans son pouvoir de contraindre le groupe Clarín à se défaire de certains de ses (nombreux) titres de presse. Mais c'était sans compter la dernière élection présidentielle et l'arrivée au pouvoir du néolibéral Mauricio Macri…

PRÉMICES DE CAMPAGNE…

Bien qu'ayant annoncé « un changement sans revanche », l'ancien maire de Buenos Aires avait déclaré, alors qu'il n'était encore que candidat, son intention de modifier ladite loi s'il accédait au pouvoir, loi qu'il qualifiait même d'« *instrument de guerre dans la tentative de contrôle des médias* », se déclarant favorable à un « *cadre réglementaire clair pour la concurrence entre le câble, les [entreprises] téléphoniques et les plateformes satellites* ». Reprenant à son compte les critiques — justifiées — sur le manque d'anticipation de la convergence technologique, il semblait surtout s'en prendre à l'esprit de la loi, dont les dispositions anti-concentration avaient fortement échaudé le secteur des médias privés à but lucratif, en particulier le groupe Clarín.

Une fois arrivé au pouvoir, Mauricio Macri ne s'est pas fait prier pour lancer l'offensive annoncée. Certains commentateurs en Argentine lui prêtent même la volonté de vouloir écarter les journaux ou émissions jugées trop « k » (pour kirchnéristes), trop proches de l'ancien pouvoir.

PREMIERS SIGNES, PREMIERS SOUPÇONS ?

Le 25 novembre 2015, le futur chef de gouvernement *(jefe de gabinete)* de Mauricio Macri, Marcos Peña, présentait à la presse les noms des prochains ministres. En ce qui concerne le domaine des médias, on aura retenu l'annonce de la création d'un tout nouveau ministère des Communications, attribué à Oscar Aguad, l'attribution du ministère des Médias et des Services publics [audiovisuels] à Hernán Lombardi… et la grande surprise créée par la nomination, à la supervision de l'Afsca (l'Autorité fédérale des services de communication audiovisuelle), de Miguel de Godoy, sur qui nous reviendrons plus bas.

Le 11 décembre, le lendemain de sa prise de fonctions officielle, Mauricio Macri annonçait, via la publication du « décret d'urgence » *(Decreto de Necesidad y Urgencia)* n° 13, la subordination des deux autorités de régulation des médias et des télécommunications — statutairement indépendantes du gouvernement et instituées par la loi sur les médias — au ministère des Communications. Le décret n° 12 créait, quant à lui, le Système de médias et de services [audiovisuels] publics, plaçant sous sa hiérarchie l'actuelle société d'État Radio y Televisión Argentina[1].

Quelques jours auparavant (depuis le 7 décembre exactement), le site Internet du quotidien *Página 12* devenait inac-

cessible, victime d'une cyber-attaque d'une rare ampleur. Une enquête est en cours et il serait hasardeux de tirer des conclusions hâtives sur les éventuels liens entre cette attaque et l'arrivée au pouvoir de la nouvelle équipe. Néanmoins, nombre de commentateurs — en Argentine — se sont émus qu'un journal qui venait de passer de « l'officialisme[2] » à l'opposition, soit soudainement réduit au silence, en tout cas pour sa version numérique. On notera au passage qu'une telle attaque, considérée par ces universitaires argentins comme « une violation directe de la liberté d'expression », n'a pas trouvé d'écho dans la presse française, d'ordinaire si soucieuse de la protéger et de la garantir.

Par ailleurs, le 18 décembre, le quotidien *La Nación* annonçait le non-renouvellement du contrat liant Canal 7, la chaîne publique, avec l'entreprise Pensado para Televisión (PPT), productrice du très populaire « 6,7,8 ». Cette émission (en direct), qui se présentait comme « *un espace de réflexion journalistique sur la manière dont les médias rendent compte de la réalité* », avait eu le mérite d'introduire un certain discours critique sur les médias et avait en cela accompagné durant sept ans les débats qui avaient surgi autour de l'application de la loi sur les services de communication audiovisuelle, plus communément appelée « loi sur les médias ». Devenue très populaire, l'émission, qualifiée d'« *ultrakirchnériste* » par *La Nación*[3], ou encore de « *polémique* » et composée de « *journalistes militants et [de] critiques féroces envers les médias opposés au kirchnérisme* » par Clarín, n'est donc plus à l'antenne, après la confirmation de son retrait par Cristóbal López, propriétaire de PPT. Cette décision, qui peut difficilement se justifier par les (excellents) résultats d'audience de l'émission, n'est pas sans éveiller des critiques et des soupçons de censure. Quoi qu'il en soit, on regrettera qu'aucun titre de presse francophone ne se soit intéressé à la question, « 6,7,8 » constituant par ailleurs un véritable phénomène de société.

SENADO TV ET TELESUR

Le 22 décembre, soit moins de quinze jours après sa prise de fonctions, le gouvernement Macri publiait un décret ordonnant la suspension « *immédiate et jusqu'à nouvel ordre* » de Senado TV, la chaîne qui retransmettait jusque-là les sessions de la haute chambre du Parlement argentin. Le texte précise que l'interruption concerne « *non seulement la programmation émise par le biais du canal hertzien de l'organisme (chaînes 97 et 98), mais également celle émise à travers les signaux de télévision transmis par télédiffusion et par câble sur l'ensemble du pays* ». Officiellement, selon le secrétaire administratif de la haute chambre, la décision aurait été motivée par la volonté de « *reprogrammer et renforcer* » la chaîne, de « *réordonner sa programmation, pendant qu'un audit externe serait réalisé sur les comptes de la chambre haute* », et cela en « *profitant de la pause que représente le mois de janvier où l'institution est fermée administrativement* ». Pour autant, lors d'une déclaration auprès de Telesur, l'ex-président du Parlatino[4], Carolus Wimmer, a indiqué que la suspension de cette chaîne en Argentine constituait une violation de l'accord passé avec le Parlement latino-américain, prévoyant la création de Parlatino Web TV, dont le portail était hébergé par Senado TV.

D'autre part, dans un entretien accordé au quotidien *La Nación* où il se montre particulièrement véhément à l'égard de l'exécutif précédent en matière de gestion des médias publics, Hernán Lombardi, nouveau ministre des Médias et des Services publics [audiovisuels] a déclaré vouloir « *réexaminer la participation argentine [au sein de la chaîne] Telesur* ». La présidente de la chaîne, Patricia Villegas, avait un temps démenti, *via* son compte Twitter, les rumeurs circulant sur les réseaux sociaux. Les craintes de voir Telesur disparaître des ondes argentines semblaient en effet tout à fait fondées, si l'on se rappelle les conditions de sa genèse et les objectifs avancés[5]. C'est donc — presque — logiquement que *La Nación* annonçait, le 27 mars 2016, qu'Hernán Lombardi avait confirmé avoir « *engagé la procédure pour mettre fin à la participation de l'État argentin[6] à Telesur* »…

Là encore, qu'il s'agisse de l'interruption de Senado TV ou de la fin de la participation argentine à Telesur, il faut recourir à la presse étrangère pour être informé.

CRÉATION D'UNE (NOUVELLE) AUTORITÉ DE COMMUNICATION…

Le 23 décembre 2015, en publiant un (nouveau) décret, le gouvernement a suspendu les activités, pour une durée de 180 jours, des deux autorités régulatrices des lois audiovisuelles et de télécommunications que sont l'Afsca (Autorité fédérale de services de communication audiovisuelle) et l'Aftic (Autorité fédérale des technologies de l'information et de la communication). Concrètement, la mesure aboutit au limogeage *de facto* des directeurs de ces deux autorités, à l'expulsion du personnel et à l'interdiction d'accéder aux locaux, qui se trouvent sous l'autorité d'un juge chargé d'appliquer la mesure, au motif de « préserver les lieux » de toute dégradation.

Martín Sabatella, jusque-là directeur de l'Afsca, nommé pour quatre ans par le gouvernement Kirchner et dont le mandat (prévu par la loi sur les médias) devait se terminer en 2017[7], a contesté la légalité d'une telle mesure. « *Paradoxalement, la décision annoncée par [le ministre] Aguad invoque la légitimité et le consensus mais elle a été réalisée dans l'absence de dialogue préalable avec les forces politiques et sociales (c'est-à-dire, autres que seulement les plus grands acteurs du monde de l'entreprise) et débouche sur une intervention qui ressemble à de la vendetta* », souligne Martín Becerra sur son blog. « *Autrement dit, le directeur de l'Afsca a été expulsé comme un squatteur* », résume Jérémy Rubenstein[8]. En effet, Martín Sabatella, que le nouveau gouvernement avait accusé, aux côtés d'autres fonctionnaires, de faire acte de « rébellion », s'est vu remplacé, quelques jours plus tard, par Agustín Garzón, nommé par Macri.

Le 30 décembre, le chef de gouvernement Marcos Peña présentait un — énième — décret d'urgence prévoyant la fusion de l'Afsca et de l'Aftic, regroupées désormais sous une seule Entité nationale des communications (Enacom), dirigée par Miguel de Godoy et placée sous tutelle du ministère des Communications. M. Peña avait alors déclaré que « *commenç[ait] une politique publique de communications du XXIe siècle* » et que « *se termin[ait] la guerre de l'État contre le journalisme* »…

Chacun appréciera ces déclarations. Mais ces mesures brutales n'ont guère fait l'objet d'articles ou de commentaires dans la presse francophone, à l'exception d'une dépêche de l'AFP, reprise notamment par *La Croix*, *L'Express* et *Le Parisien*. Et qu'apprend-on dans cette dépêche ? Pas grand-chose, si ce n'est que la loi à laquelle « le président Macri s'attaque » était « controversée ». Controversée ? Plus que les attaques récentes du nouveau pouvoir contre cette loi ? La confusion est telle que l'AFP semble même avoir affublé la photo accompagnant sa dépêche de la légende « Des manifestants protestent **contre une loi controversée** sur les médias, à Buenos Aires le 17 décembre 2015 » — même photo et même légende sur le site du *Parisien* ou de *L'Express* —, là où il s'agit en fait d'une manifestation **en soutien à ladite loi**, comme on peut le deviner grâce à la pancarte en bas à gauche de la photo, ou par la banderole aux effigies du mouvement péroniste « Evita » *(movimiento evita)*.

Des manifestants protestent contre une loi controversée sur les médias, à Buenos Aires le 17 décembre 2015 **(AFP/EITAN ABRAMOVICH)**

SUSPENSION DU PLAN D'ADÉQUATION DE CABLEVISIÓN

En mettant fin, du jour au lendemain, aux activités de l'Afsca, le gouvernement Macri a également ouvert la voie à la suspension de dispositions anti-concentration prévue par la loi sur les médias. Notamment et comme le rapporte le journal *La Mañana de Córdoba*, il a convoqué les actionnaires de l'entreprise Cablevisión — plus grande entreprise de télévision par câble d'Argentine —, le 12 janvier prochain, pour modifier les résolutions établies l'an passé à son encontre et « *laisser sans effet toutes les demandes d'autorisation et/ou d'enregistrement en cours relatives au plan d'adéquation, lequel sera modifié* ». Si l'on se rappelle qu'un tel plan impliquait à terme, le démantèlement du géant du câble, on comprend, comme le souligne *La Mañana de Córdoba,* qu'il s'agit là d'un « *autre geste de Macri à l'égard [du groupe] Clarín* », lequel est propriétaire de Cablevisión.

CONCLUSIONS

Dans le virage néolibéral que l'Argentine, sous la houlette de Mauricio Macri, est en train d'opérer, il nous incombe de suivre la façon dont ce dernier risque de s'employer à défaire ce que même Reporters sans frontières (RSF) avait qualifié de « petite révolution médiatique de Cristina Kirchner ». Avec Martín Becerra, on doit rappeler que le kirchnérisme avait lui-même été quelque peu irrespectueux avec la « mal nommée loi sur les médias » qu'il avait pourtant impulsée, en publiant en 2014 une loi sur les télécommunications *(Argentina Digital)* dont certaines dispositions étaient contradictoires avec la loi de 2009. Pour autant, les déclarations d'intention et les premiers agissements du gouvernement Macri laissent supposer que l'un de ses objectifs premiers est d'en finir avec les avancées de cette loi, notamment les dispositions anti-concentration, contraires à l'esprit de libre entreprise qui anime son équipe et ses partisans.

À la lecture de l'ensemble des décisions prises par le nouveau gouvernement argentin, on est en droit de s'étonner qu'aucun cas n'ait été fait de celles-ci dans la presse française, et même francophone. La période durant laquelle se sont déroulés ces faits, la « trêve des confiseurs », l'imminence d'un « grand événement » comme le « Paris-Dakar » (qui débute en Argentine depuis quelques années maintenant) ou encore le caractère relativement technique desdites mesures, expliquent peut-être aussi, en partie, ce silence — mais ne l'excusent nullement. D'ailleurs, si pareilles mesures avaient été le fait de la « gauche radicale latino-américaine », ces dernières auraient-elles été accueillies avec la même indifférence ? Si l'on se souvient, par exemple, du concert de désinformation qu'avait suscité le non-renouvellement de la concession de RCTV au Venezuela, on est en droit d'en douter. Mais dans l'immédiat, on se contenterait d'une information, même partielle, sur les grandes manœuvres médiatiques de Macri.

P.-S. — Le début 2016 en Argentine a été marqué par de nouveaux événements dans le domaine du journalisme et des médias. Citons ainsi, très brièvement, le limogeage le 11 janvier de l'animateur de renom Victor Hugo Morales (après 30 ans de services !) ou la mise en place du « protocole de sécurité » imaginé par la ministre de la Sécurité, Patricia Bullrich, qui restreint le périmètre d'intervention des journalistes lors de la couverture de mouvements sociaux… Autant de décisions qui n'ont pas manqué de suscité de nombreuses réactions de la part de chercheurs, de professionnels de l'information, de syndicats mais également de certaines institutions publiques, comme la *Defensoria del Pueblo* (le Défenseur du peuple). Nous les détaillerons dans un prochain article. Affaire à suivre !

[1] Pour un analyse détaillée de ces décrets, voir le blog de Martín Becerra, professeur des universités de Quilmes et de Buenos Aires, chercheur au Conicet et journaliste.

[2] Ce terme désigne, en Amérique latine, l'ensemble des forces politiques qui soutiennent un gouvernement en exercice.

[3] Quotidien de tendance libérale et conservatrice, qui représente « *historiquement la voie d'expression des secteurs proches de l'église catholique, des forces armées et des grands producteurs agricoles du pays* », tel qu'il est décrit sur Wikipedia.

[4] Le Parlatino est un organisme interparlementaire, créé le 10 décembre 1964 par la Déclaration de Lima et institutionnalisé le 16 novembre 1987, formé par les membres des congrès et assemblées législatives élus démocratiquement des pays d'Amérique latine. Organisme monocaméral et permanent, son siège est à Panamá.

[5] Voir en particulier, sur le site d'Acrimed, l'article « Telesur, une télévision qui promeut l'intégration latino-américaine ».

[6] L'Argentine détenait 16% des actions de la chaîne.

[7] Norberto Berner, son homologue à l'Aftic, avait un mandat courant jusqu'à 2019.

[8] Écrivain et journaliste qui vit à Buenos Aires et y tient un blog traitant de littérature et de questions propres à l'actualité argentine. Il a notamment publié *Le pouvoir K contre l'empire Clarín*.

UNE AUTRE HISTOIRE DE L'ÉDITION FRANÇAISE, DE JEAN-YVES MOLLIER

Deux éditeurs indépendants, La Fabrique et les éditions de l'Atelier, viennent de publier à quelques semaines d'intervalle deux ouvrages de Jean-Yves Mollier : **Une autre histoire de l'édition française** *(La Fabrique) et* **Hachette, le géant aux ailes brisées** *(Éd. de l'Atelier). Deux approches donc, l'une générale et l'autre monographique, cohérentes et complémentaires, pour un même auteur, historien enseignant-chercheur spécialisé en histoire du livre et de l'édition, et qui a déjà publié nombre d'articles et de livres.*

Ce premier article est consacré au premier ouvrage. Les éditions La Fabrique ont déjà publié plusieurs livres sur l'édition, dont trois d'André Schiffrin, mort l'an dernier. Les livres d'André Schiffrin, lui-même éditeur aux États-Unis, sont très critiques sur l'évolution du secteur de l'édition en France, gagné par un libéralisme à tous crins. Celui de Jean-Yves Mollier se situe sur un terrain plus scientifique. Il n'en apporte pas moins un éclairage très instructif et plutôt démystificateur sur cette histoire de l'édition et des éditeurs.

POURQUOI UNE « AUTRE » HISTOIRE ?

Parce qu'il y en a déjà une, et parce que celle-ci est différente ; mais ce n'est pas une « contre-histoire » de l'édition, une histoire alternative, comme l'est, par exemple, l'*Histoire populaire des États-Unis* de Howard Zinn par rapport à l'histoire officielle.

La première grande histoire de l'édition française est celle qui fut coordonnée par Roger Chartier et Henri-Jean Martin de 1983 à 1986. Avec ses 3000 pages, ses quatre volumes, elle a été rédigée par un grand nombre de contributeurs. Rien de tel ici. Jean-Yves Mollier est l'auteur unique de cette histoire beaucoup plus condensée (450 pages) et bénéficiant de nouvelles sources, comme les archives du Syndicat national de l'édition, ouvertes pour la première fois à son intention en 2006. Nous avons affaire ici à un point de vue de chercheur étayé sur des connaissances, plutôt qu'à une somme de ces connaissances, comme a pu l'être le premier ouvrage de Chartier et Martin, même s'il ne fut pas que cela,

à une époque où l'histoire du livre et de l'édition était une discipline assez neuve.

C'est aussi une « autre » histoire de l'édition parce que Jean-Yves Mollier insère cette histoire dans l'évolution de la société dans son ensemble, son économie, sa culture, ses révolutions, ses guerres, etc., évolution dans laquelle les rapports avec les pouvoirs en place prennent une importance décisive pour les éditeurs. Ajoutons enfin que, sans avoir vocation à devenir un best-seller, ce livre, par son prix et son contenu, s'adresse à un public sensiblement plus large que le précédent.

Il est divisé en 13 chapitres d'une trentaine de pages chacun, ordonnés chronologiquement, mais aussi selon des thèmes, d'une introduction qui en résume le propos et d'une brève conclusion sur l'avenir de l'édition. Des index des noms, institutions, collections et périodiques cités en font un véritable outil de travail pour les chercheurs. Dans l'impossibilité de restituer la richesse de cet ouvrage à la lecture duquel nous ne pouvons qu'inviter, nous nous limiterons à en retenir les grands traits tout en soulignant quelques éléments intéressant la critique des médias.

PRÉHISTOIRE DE L'ÉDITION

Jean-Yves Mollier situe la naissance de l'édition à la fin du XVIII[e] siècle, et ce

que nous appellerons sa préhistoire à l'invention de l'imprimerie. De cette dernière, il retient, non seulement l'aspect technique de multiplicateur des écrits, mais surtout l'effet profond qu'aura ce progrès technique sur la propagation des idées nouvelles au moment de la Réforme et de la Contre-Réforme encourageant notamment, pour des raisons d'efficacité de la propagande, des éditions en langue locale au lieu du latin. On notera, par analogie avec les débats contemporains autour du livre électronique, que les premiers livres imprimés s'efforçaient d'imiter au plus près les manuscrits, ce qui n'est pas sans rappeler les efforts tragi-comiques des fabricants de liseuses électroniques pour imiter le livre papier, jusqu'au tournage des pages simulé sur l'appareil.

Sous l'Ancien Régime, la fonction éditoriale est assurée par les imprimeurs-libraires. Cette activité fait peur aux pouvoirs en place, religieux et politiques : « *La censure fut la marque constitutive de la librairie française d'Ancien Régime* », nous dit l'auteur. Les « éditeurs » avant la lettre devaient obtenir un « privilège » royal, autorisation d'imprimer accordée par le pouvoir royal, et se soumettre à la censure exercée sur chaque publication. Ce contrôle de l'écrit et de l'imprimé, qui perdurera jusqu'en 1881, aura pour effet secondaire une contribution significative à la concentration de l'activité éditoriale en région parisienne, avec la décision de Louis XIV de « *transférer à Versailles les instances chargées d'attribuer les privilèges, de lire les manuscrits et d'accorder l'autorisation* », concentration qui se maintiendra jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, et même, jusqu'à un certain point, jusqu'à nos jours. Cette censure était contournée par des publications sous fausse adresse ou dans des pays voisins. Elle n'a pas empêché la prolifération des libelles et des pamphlets, premières publications politiques, tandis que se développaient par ailleurs les « canards » et « placards » dans lesquels « *les phénomènes cosmiques, planètes ou étoiles monstrueuses, les diableries, les miracles, les inondations et tremblements de terre annoncent, à n'en pas douter, les préférences de maintes chaînes de télévision actuelles* ». Les auteurs ne sont pas plus libres que les éditeurs et souvent sous la « protection » de mécènes. Voltaire et Diderot firent de la prison et à la veille de la Révolution, 17 % des embastillés étaient des hommes de lettres.

À la fin de l'Ancien Régime, le grand succès de la publication de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (24 000 exemplaires), l'apparition du premier éditeur en la personne de Joseph Panckoucke, véritable « *magnat de la presse et de l'édition* » avant l'heure, détenteur d'une quinzaine de revues et d'une véritable « *écurie d'auteurs* », le règlement de 1777 reconnaissant le droit d'auteur, tous ces phénomènes associés à une soif de connaissances nouvelle en Europe, sont autant d'indices qui annoncent, nous dit Jean-Yves Mollier, la naissance de l'éditeur moderne.

HISTOIRE DE L'ÉDITION

La loi du 19 juillet 1793 définit le droit d'auteur plus précisément que le règlement de 1777. L'auteur devient le titulaire exclusif des droits sur son œuvre (et ses descendants jusqu'à 10 ans après sa mort — 70 ans aujourd'hui !), droits qu'il peut

céder en tout ou partie. À ce fondement juridique de l'activité de l'éditeur en tant que cessionnaire des droits de l'auteur, Jean-Yves Mollier ajoute un fondement socio-économique : « *l'autonomisation progressive des métiers du livre* » : l'imprimeur se consacre uniquement à l'impression, le libraire à la vente, le papetier à la fabrication du papier, tandis que la fonction éditoriale, devenue un métier à part entière à partir de 1830, domine par sa position stratégiquement centrale les autres métiers du livre et l'auteur. Mais c'est avant tout l'intensification de l'alphabétisation et la multiplication des écoles sur tout le territoire qui sont à l'origine du décollage de l'éditeur au sens moderne du mot. Les premiers best-sellers furent en effet les livres scolaires avec, dès 1830, des millions d'exemplaires vendus. C'est à ce moment que les grands éditeurs vont se développer, et tout particulièrement Louis Hachette dont la société dominera, pendant presque deux siècles, le monde de l'édition en France.

Le XIX^e^ siècle est aux yeux de Jean-Yves Mollier le grand siècle de l'édition, siècle du roman, des dictionnaires avec l'affrontement Larousse-Hachette, du développement des cabinets de lecture, puis des bibliothèques, sans oublier la révolution industrielle permettant des productions en grandes quantités. Les grands éditeurs, largement décrits, souvent très riches, se partagent entre leur passion entrepreneuriale et culturelle et une vie d'apparat dans les salons parisiens.

Jean-Yves Mollier insiste sur l'importance du support (« *À l'époque où le roman-feuilleton se logeait au "rez-de-chaussée" du quotidien — le bas de la première page —, les lecteurs d'Alexandre Dumas et d'Eugène Sue découvraient leur écrivain favori dans les pages de leur journal plutôt que dans celles du volume mis en vente en librairie* ») ; sur la concurrence sur les prix dont la baisse était devenue nécessaire en raison de la démocratisation du lectorat (prix divisés par dix, par exemple, entre 1838 et 1853) ; et la modification conséquente des formats d'édition, qui annoncent le « livre de poche » du XX^e^ siècle.

Il insiste aussi sur la capacité des éditeurs français à exporter leurs livres dans le monde entier[1] : « *Si la ville de Montevideo a donné à son hospice des enfants trouvés le nom d'Alexandre Dumas et si les cigariers de La Havane ont baptisé "Monte-Cristo" leur plus fameux cigare, c'est bien que le roman-*

DEUXIÈME JOURNÉE DE LA CRITIQUE DES MÉDIAS

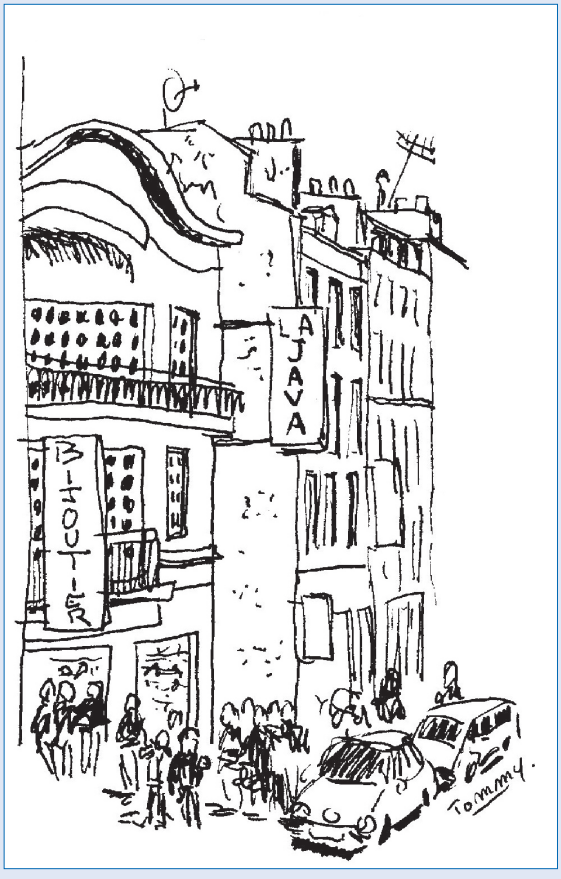

Vingt ans après sa fondatio
d'anniversaire, Acrimed o
sa deuxième Journée de la c
temps et depuis quelqu
pratiques du journalism
indépendants, de nouvel
sont apparus. Tout va-t
le meilleur des mondes
douter (fortement) ? Qu
d'agir) ? Voilà les questio
par les intervenant-e
nombreux, au cours des
ont scandé cette
et riche Journée
et à tous, et à l'a

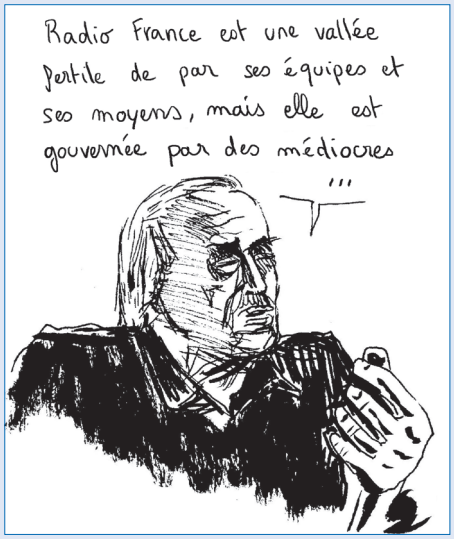

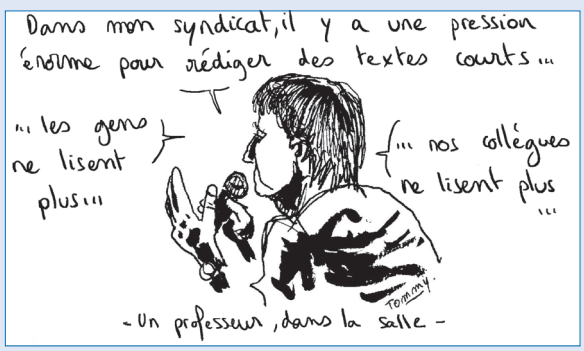

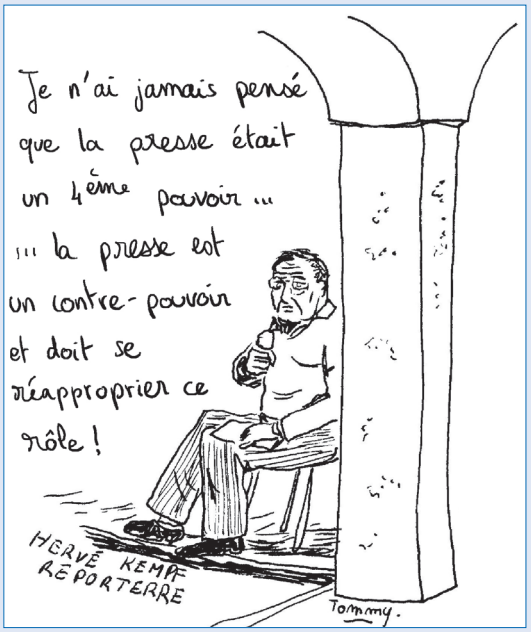

on en mars 1996 et en guise
rganisait, le 12 mars 2016,
critique des médias. Entre-
ues années, de nouvelles
ne, de nouveaux médias
lles critiques des médias
t-il pour le mieux dans
s ? Quelles raisons d'en
uels motifs d'espérer (et
ons traitées et débattues
e-s et le public, venu
s trois tables rondes qui
belle, conviviale
. Merci à toutes
nnée prochaine !

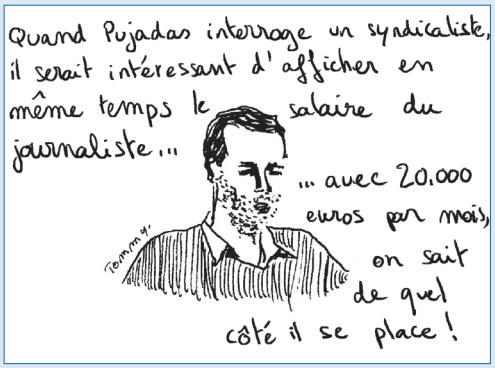

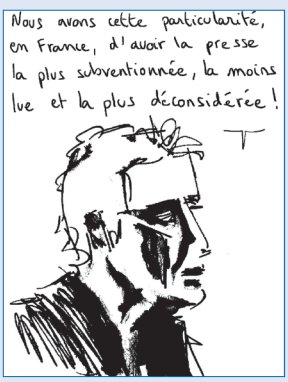

cier était lu […] sur tout le continent américain et dans toutes les classes sociales. »

Le Premier et le Second Empire ayant rétabli la censure d'Ancien Régime, les écrivains socialisants, ou seulement critiques du régime, durent se faire éditer à l'étranger tandis que les éditeurs pratiquaient une autocensure préventive en refusant des textes, comme le fit Louis Hachette avec Proudhon. Vis-à-vis de la censure religieuse, l'attitude des éditeurs est plus distanciée. Presque tous les grands auteurs du XIXe siècle étaient à l'Index et furent néanmoins publiés. Pour des raisons plus économiques, les éditeurs veillent cependant au respect des bonnes mœurs par leurs écrivains, n'hésitant pas à modifier les textes, comme le fit Calmann-Lévy avec un livre de Pierre Loti *(Aziyadé)* pour « *gommer toutes les allusions à l'homosexualité et à la pédérastie de son personnage* ».

Avec la grande loi de 1881, sur la liberté de la presse, la censure est abolie (sauf en quelques cas, « incitation à la haine raciale », « apologie des crimes de guerre », etc.). Jean-Yves Mollier évoque, à propos de la période qui suit, l'avènement de la culture de masse et les rapports, parfois tumultueux, entre les éditeurs et le monde lettré et les avant-gardes, l'importance des revues dans la vie littéraire (*NRF, Mercure de France*), la suprématie du roman, à l'aube du XXe siècle, avec l'apparition des prix littéraires, « *Goncourt en 1903 et Femina-Vie Heureuse en 1904. Leur création semble mettre un point final à la structuration du champ littéraire autour des grandes maisons d'édition, Librairie Hachette, Calmann-Lévy, Charpentier-Fasquelle, Garnier frères, Plon, Hetzel, auxquelles Flammarion et Fayard se sont ajoutées et où Albin Michel, […] et Bernard Grasset […] ont bien l'intention de se faire un nom* ».

Au début du XXe siècle, l'auteur souligne la domination d'Hachette et de Larousse sur l'édition française, leur rivalité pour la maîtrise de la distribution dont Hachette sortira vainqueur, mais aussi l'apparition, en marge de l'édition scolaire, d'une littérature pour la jeunesse (où s'affrontent sans merci *Mickey* et *Cœurs vaillants*) qui ne cessera de se développer jusqu'à nos jours.

Il décrit enfin l'état de l'édition à la fin du siècle dernier, concentration et financiarisation qui ont déjà été largement commentées dans les prestigieuses colonnes d'Acrimed, qu'il présente comme un secteur éditorial à deux visages correspondant au concept d'« oligopole à franges », l'un de ces visages étant celui des grands groupes, l'autre celui de la multitude de petits et moyens éditeurs indépendants.

En conclusion, Jean-Yves Mollier plaide pour un maintien du rôle de l'éditeur en tant que découvreur, malgré l'empire grandissant des GAFA (Google, Amazon, FaceBook, Apple), dans un univers éditorial en voie de transformation complète.

UNE AUTRE IMAGE DE L'ÉDITEUR

Si Jean-Yves Mollier manifeste sans ambiguïté son adhésion à la fonction de l'éditeur, « *celui sans lequel les textes ne deviendraient jamais des livres* », son estime pour les éditeurs de chair et d'os est beaucoup plus nuancée. Même s'il reconnaît à des personnages comme Joseph Panckoucke ou Louis Hachette d'incontestables qualités d'entrepreneurs, à d'autres un courage certain : Étienne Dolet, qui fut brûlé vif, Les éditions de Minuit, nées de la résistance, et quelques autres, il ne peut que constater, tout au long de cette histoire de l'édition, l'allégeance constante des éditeurs aux pouvoirs en place.

Ainsi, à la fin de l'Empire : « *Les imprimeurs et les libraires accueillaient Louis XVIII avec une ferveur identique à celle qu'ils avaient mise à célébrer le culte de l'empereur déchu.* » Et ultérieurement : « *Même si Maurice Lachâtre, Pierre Larousse et quelques autres s'écartent de ce modèle, les instances corporatives, Cercle de la Librairie, depuis 1847, puis Syndicat national de l'édition à partir de 1891, collaboreront généralement sans état d'âme avec les pouvoirs publics. Le rétablissement de la censure, en août 1914 puis en septembre 1939, ne posera pas plus de problème que le maintien du corps des commissaires-inspecteurs de la Librairie n'en avait soulevé de 1811 à 1881. Habitués depuis François Ier à obéir ou à se plier aux injonctions du pouvoir politique, les professionnels avaient développé un « habitus » de servilité à l'égard de celui-ci qui pèsera lourd quand l'heure sera venue d'accepter ou de refuser le diktat des autorités d'occupation allemande.* » Allégeance au pouvoir qui peut devenir franchement réactionnaire en temps de troubles : « *Lors de la Commune de Paris, la plupart des éditeurs quittèrent la ville et participèrent sans état d'âme au lynchage médiatique qui suivit son écrasement*[2]. » Quant à leur attitude au cours de la dernière guerre, elle est sans ambiguïté : « *Tous avaient expurgé leurs catalogues avant même que les Allemands ne les y invitent* », à l'exception unique de Mlle Boiteau, gérante de la librairie Payot de Paris, qui refusa de confier sa liste aux autorités d'occupation. Mais tous les autres, Bernard Grasset en tête qui se flattait que dans sa généalogie « *si haut que l'on remonte dans les deux branches, on ne peut trouver un juif ou une juive* », devancèrent la censure nazie. On sait que non seulement ils ont licencié leurs personnels juifs sur ordre des Allemands[3], mais aussi qu'ils se sont livrés au pillage en règle des éditions Calmann-Lévy, fermées par l'occupant pour cause de judéité de leur propriétaire.

L'éditeur découvreur de talents, intellectuel passionné de littérature, est une image d'Épinal qui, si elle n'est pas sans aucun fondement, subit tout de même de sérieuses retouches au cours de cette « autre histoire de l'édition ».

[1] Le français était une langue mondiale (cf. Pascale Casanova, *La Langue mondiale*, Le Seuil, 2015).

[2] À l'opposé, les ouvriers typographes furent d'ardents propagateurs des idées révolutionnaires de la Commune de Paris, cf. *Bataillons de typographes (1870-1871). De la casse au fusil*, de Bernard Boller, L'écarlate, Orléans, 2014.

[3] Le cas le plus connu est celui de Jacques Schiffrin (l'inventeur de la collection « Bibliothèque de la Pléiade ») auquel son licenciement fut signifié par une note écrite, sans même un entretien, par Gaston Gallimard qui ne l'a jamais dédommagé ni même recontacté après la guerre.

RACISME MÉDIATIQUE

RACISME DANS LES MÉDIAS

Le lundi 4 avril 2016, le quotidien *Libération* publiait un dossier intitulé « Ces visages contestés de l'antiracisme », consacré aux « nouveaux militants contre les discriminations », et qui a suscité des débats dans la mouvance antiraciste, l'éditorial de Laurent Joffrin (« Piège grossier ») faisant l'objet de la plupart des critiques. On pouvait en effet y lire, entre autres, ceci : « *Le "nouvel antiracisme" que nous décrivons pose plusieurs questions. D'abord parce qu'il est délibérément communautaire. Les musulmans défendent les musulmans, les Noirs défendent les Noirs. Ainsi chacun s'occupe de sa paroisse, de son clocher, de son origine. Au nom d'une légitime autodéfense? Certes. Encore faut-il le faire aussi au nom de valeurs communes, et non de simples réflexes communautaires. Encore faut-il éviter cette malsaine concurrence des victimes qui attise les tensions au lieu de les apaiser.* »

Les reproches faits à Laurent Joffrin ont été de deux principaux ordres :
1. Accuser de « communautarisme » des militants antiracistes depuis une rédaction qui n'abrite en son sein quasiment aucun journaliste « non-blanc »
2. « Donner des leçons » d'antiracisme depuis un journal qui a à plusieurs reprises été épinglé pour la publication d'articles ou de propos considérés comme racistes[1].

Nous ne nous attarderons pas ici sur le dossier de *Libération*, ni sur l'éditorial de Laurent Joffrin (qui ne reflète guère, au passage, le contenu mesuré du dossier), mais plutôt sur ces deux accusations récurrentes contre les « grands médias » : donner peu de place (dans les rédactions) et peu de visibilité (dans les productions) aux populations non-blanches ; relayer, diffuser, entretenir des préjugés racistes.

Qu'en est-il exactement ? C'est à ces interrogations, et à quelques autres, que nous entendons répondre dans ce dossier, en interrogeant non seulement les contenus médiatiques, mais aussi les pratiques journalistiques elles-mêmes, ainsi que le poids des routines professionnelles et les conséquences de la composition sociologique des rédactions. Précisons ici que tous les « grands médias » n'entretiennent pas le même rapport au racisme, et que l'on ne peut mettre sur un pied d'égalité des médias comme, d'un côté, *Le Monde* ou *Libération et*, de l'autre, *Valeurs Actuelles*, *Le Figaro* ou *Causeur*. Il n'en demeure pas moins que les constats que nous dressons dans ce dossier n'épargnent aucun des grands médias qui, tous, à des degrés divers, participent de la diffusion et de la reproduction des clichés racistes et discriminatoires.

DES RACISTES DANS LES MÉDIAS

C'est une évidence : les cas de racisme avéré au sein des médias dominants sont nombreux, et récurrents. Les « Unes » de certains hebdomadaires sont malheureusement là pour le rappeler, qu'il s'agisse du *Point*, de *L'Express*, de *Marianne* ou, hors concours, de *Valeurs actuelles*.

Des propos racistes sont également régulièrement hébergés dans les « grands médias » — nous ne parlons pas ici des élucubrations de tel ou tel responsable politique, mais bien de déclarations ou écrits de certains journalistes, éditorialistes ou chroniqueurs. La liste serait bien longue, il suffira donc de rappeler les outrances à répétition d'Éric Zemmour (« *Discriminer c'est choisir, discriminer c'est sélectionner, discriminer c'est la liberté. On a le droit de choisir avec qui on veut travailler […]. C'est la vie la discrimination !* », France Ô, 06/03/2010 ; « *Pourquoi on est contrôlé 17 fois ? Pourquoi ? Parce que la plupart des trafiquants sont noirs et arabes, c'est comme ça, c'est un fait* », Canal+, 06/03/2010 ; et plus récemment « *Il y a des dizaines de banlieues françaises qui ne sont plus françaises, où l'on ne vit plus à la française, où le Coran a remplacé le Code civil, où il est imposé* », BFM TV, 28/02/2016), de Philippe Tesson (« *C'est ça notre problème actuellement, c'est ça notre problème ! C'est pas les musulmans qui amènent la merde en France aujourd'hui ? Il faut le dire quoi !* », Europe 1, 13/012014) ou d'Yves Thréard (« *Il n'est plus une région, un département, une ville aujourd'hui qui ne soient confrontés à l'installation de plusieurs campements de Roms. Violation du droit de propriété, dégradation de l'environnement, explosion de la délinquance, la France vit sur un volcan qui entrera en éruption si rien n'est entrepris pour éteindre le feu* », blog du Figaro.fr, 24/09/2013), etc. Propos qui n'ont guère entamé leur surface médiatique.

Ces déclarations ne sont évidemment pas représentatives de l'ensemble des journalistes, ni du discours dominant des médias dans lesquels ces spécialistes de l'outrance s'expriment. Force est toutefois de constater qu'en les invitant régulièrement à des émissions de débats ou en leur offrant des chroniques régulières, ces mêmes médias contribuent à légitimer et à banaliser leur parole, et donc à normaliser les propos racistes. *A fortiori* lorsque les journalistes témoins de ce genre de propos ne réagissent pas, y compris lorsque ces derniers sont non seulement racistes mais ouvertement mensongers. C'est ainsi que le 28 février dernier, sur le plateau de BFM TV, personne n'a réagi face aux élucubrations d'Éric Zemmour[2], ainsi que l'a souligné la journaliste Nassira El Moaddem dans une « Lettre ouverte à l'attention de Monsieur Alain Weill, Président-directeur-général de NextRadioTV et de Monsieur Hervé Béroud, directeur de la rédaction de BFM-TV », publiée le 29 février sur le Bondy Blog :

« *À aucun moment, les journalistes présents en plateau n'ont demandé à Éric Zemmour d'apporter des précisions, des exemples concrets, des chiffres sur ces déclarations. À aucun moment, Éric Zemmour n'est interrompu pour ses propos faits de généralités stigmatisantes. […] Un débat signifie-t-il que l'on puisse laisser dire tout et n'importe quoi sous prétexte d'une confrontation d'idées ? Sous prétexte de la présence d'un contradicteur, peu importe son efficacité dans cet exercice, vos animateurs doivent-ils oublier qu'ils sont avant tout journaliste et qu'ils sont là pour rétablir les faits, questionner, demander des chiffres, des sources, lorsque des affirmations sont érigées en vérités absolues et dirigées vers une seule catégorie de personnes ?* »

Bonnes questions, auxquelles, selon nos informations, ni BFM-TV, ni le CSA, pourtant saisi de « l'incident », n'ont daigné répondre. Un CSA qui affirme pourtant, sur son site, que « *lorsque des propos contraires à la déontologie sont tenus lors d'une émission en direct, l'animateur doit intervenir rapidement, en interrompant le locuteur ou en condamnant ses propos*[3] ».

UNE DRÔLE D'AMBIANCE

Le racisme assumé et son accompagnement, conscient ou non, ne sont toutefois que la partie émergée de l'iceberg. Une autre forme de racisme, beaucoup plus insidieuse, réside dans la façon dont sont traitées les populations étrangères ou « d'origine étrangère », comme le souligne Teun A. van Dijk dans un rapport remis à l'Unesco en 2001 : « *La tendance générale est souvent la même : les médias, aujourd'hui aussi bien qu'il y a 50 et 100 ans, tendent à assimiler les étrangers, les immigrés, les réfugiés ou les minorités à un problème et s'y réfèrent comme "eux" plutôt que comme une partie intégrante de "nous". Les autres sont alors stéréotypés, marginalisés et exclus à maints égards dans l'écrit et l'audiovisuel : la sélection tendancieuse de sujets d'actualité (le plus souvent le crime, la violence, la drogue ou les franchissements clandestins de la frontière), les gros titres, les images, la mise en page, le choix des mots, les métaphores et les nombreuses autres caractéristiques négatives des nouvelles et articles de fond concourent à présenter systématiquement les immigrés et les minorités non seulement comme différents mais également comme un groupe anormal, voire une menace.* »

Ainsi en va-t-il, par exemple, du traitement de l'islam, comme nous le soulignions dans un article consacré aux médias et au Front national : « *Le traitement médiatique de l'islam, à la différence de celui qui est réservé à d'autres religions, est trop souvent dominé, non par une étude raisonnée de l'islam, mais par la dénonciation de ceux qui le*

pratiquent. Affirmer ou laisser dire que les citoyens musulmans se définissent exclusivement par une religion que l'on condamne sans même informer sur elle, c'est les traiter comme des citoyens au rabais. Affirmer ou laisser dire que cette religion est, à la différence de toute autre, une anomalie, c'est affirmer (ou du moins laisser entendre) que cette religion met en péril une prétendue identité nationale. Et sous couvert de combattre les fanatismes qui se réclament de l'islam (« l'islamisme »), suggérer (le cas échéant en prenant des gants) que c'est la pratique de l'islam qui, intrinsèquement, est potentiellement fanatique, c'est jeter la suspicion sur des millions de croyants[4]. »

Il en va de même, fréquemment, dans le traitement de l'information internationale, où sévit une tendance à traiter de manière différenciée les populations et sociétés non-blanches, en ayant recours à des clichés ou à des raccourcis qui confèrent à ces populations un caractère exotique, avec un ton souvent paternaliste, voire néocolonial : « *Il ne suffit pas de se déplacer pour que le regard s'ouvre. Certains territoires ne sont couverts par la presse transnationale que dans des circonstances exceptionnelles, ce qui prive l'envoyé spécial dans l'urgence des prérequis nécessaires au difficile chemin de la connaissance. La construction de l'étrangéité se développe parfois par sa seule résonance vis-à-vis des enjeux nationaux intégrés par le reporter; mobilisée par l'attention à la "communauté internationale" que forment les résidents occidentaux; réduite à "l'effet Hilton*[5]*" entretenu par la corporation des collègues compatriotes déjà sur place; volontairement autiste pour ne pas s'encombrer de visions du monde concurrentes; incongrue entre les bonnes dispositions du discours et un comportement chauvin qui illustre la puissance du lien entre habitus et attitudes*[6]. »

Invisibilisées, infantilisées, mises en scène… les populations des pays « du Sud » servent trop souvent de faire-valoir aux gouvernements des pays « occidentaux » (lors des « guerres éthiques »), à l'action des coopérants ou des humanitaires (lors des « catastrophes »), voire même aux journalistes eux-mêmes[7]. Si nous n'en sommes plus à l'époque de Tintin apprenant à lire aux petits Congolais, les sujets, les angles choisis, les mots utilisés… font souvent écho à un imaginaire victimaire, colonial, voire raciste, qui interdit de concevoir « l'Autre » comme étant « notre » égal, un acteur à part entière, et pas seulement un objet de compassion ou de comparaison « civilisationnelle »: « *En dehors des zones potentiellement solvables, les espaces investis sont identifiés sans surprise, au hasard des sécheresses, famines, maladies, guerres interethniques, coups d'État militaires, corruptions, etc. C'est surtout l'Afrique, espace à soigner plutôt qu'à investir, qui souffre de cette représentation apocalyptique, après les Latino-Américains et les Native Americans. Sauf exploit sportif ou artistique, ses habitants ou ressortissants émigrés sont réduits à la condition pitoyable de malades, sinistrés, miséreux, etc., ou disqualifiés par leurs mœurs… et leurs pratiques. Pareil répertoire limité dévalorise toute action locale. Configurant l'Autre dans l'émotion, ses récurrences négatives écartent péremptoirement toute expression altéritaire des forces de progrès: l'islam se réduit à un archaïsme; le tribalisme empêche toute cohésion sociale; le désordre est africain.* » (Cabedoche, *op. cit.*)

Les grands médias sont donc loin d'être émancipés des préjugés constitutifs des idéologies racistes ou colonialistes, véhiculés, consciemment ou non, dans nombre d'articles, enquêtes, reportages, ainsi que dans le vocabulaire utilisé, ou les angles choisis, pour évoquer les populations étrangères, immigrées ou descendantes d'immigrés. Mais ces effets de reproduction des clichés et préjugés n'expliquent pas tout. Ainsi que l'ont souligné certaines critiques de l'éditorial de Laurent Joffrin évoqué plus haut, la composition des rédactions elles-mêmes, ainsi que les routines professionnelles (choix des sources, relations aux institutions, lectorat visé) sont aussi en cause.

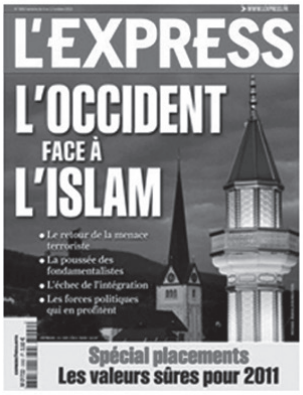

DES « MINORITÉS » SOUS-REPRÉSENTÉES

Comme en témoignent les entretiens que nous avons recueillis auprès de journalistes non-blanches (voir p. ???), qui confirment ce qu'ont déjà établi plusieurs enquêtes[8], la composition des rédactions elles-mêmes, très majoritairement blanches, est un facteur important dans la reproduction des clichés racistes. Il n'est en effet guère surprenant qu'un milieu particulièrement homogène d'un point de vue ethno-racial fasse preuve, parfois à son corps défendant, d'une méconnaissance, voire d'un désintérêt en ce qui concerne certaines thématiques, qui se retrouvent dès lors maltraitées ou sous-traitées.

Aidan White, alors secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), le soulignait en 2001 : « *Les journalistes sont parfois les victimes ordinaires du préjugé et de la manipulation politique. Trop souvent, l'ignorance et la méconnaissance de cultures, de traditions et de croyances différentes conduisent les médias à reproduire des stéréotypes qui encouragent le racisme et l'extrémisme*[9]. » Et de poursuivre : « *Pour être efficace, le journalisme doit être intégrateur, responsable et refléter la communauté tout entière. Les journalistes doivent donc diversifier leurs sources d'information pour représenter l'ensemble des idées, des opinions et des expériences du public auxquels ils s'adressent. […] Les organes de presse reflètent-ils la diversité de la communauté ? Un organe de presse qui emploie des gens de différentes origines sociales, ethniques ou culturelles sera toujours mieux armé que celui qui ne le fait pas. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'être moralement correct mais d'améliorer l'efficacité, le professionnalisme et la qualité du travail journalistique.* »

Quand bien même cette « diversification » serait à l'œuvre (ce qui est loin d'être le cas, voir les entretiens déjà cités, ainsi que l'article sur les médias dits « communautaires » en pages ???), d'autres phénomènes sont à prendre en compte, qui permettent de comprendre les logiques pouvant faciliter nombre de biais, notamment dans les routines professionnelles. Dans un long article intitulé « Pourquoi les faits-divers stigmatisent-ils ? »[10], Jérôme Berthaut, Éric Darras et Sylvain Laurens soulignent ainsi, sur la base d'enquêtes et d'observations au sein de plusieurs titres de la presse quotidienne régionale, que « *[les] explications par "l'idéologique" apparaissent d'emblée un peu courtes* », et qu'il est indispensable d'interroger certaines routines et contraintes professionnelles pour comprendre la survivance de nombre de clichés.

Il existe ainsi, selon les auteurs, « *un parallèle entre, d'une part, le caractère stratégique des "faits-divers" pour la survie économique du groupe de presse et, d'autre part, les zones et les catégories de population qui apparaissent principalement dans ces rubriques* ». En d'autres termes, « *tout ce qui quotidiennement se passe de "positif" dans les quartiers populaires (dont les habitants ne sont pas perçus comme des acheteurs potentiels et les lecteurs utiles) est relégué, au mieux, en milieu de cahier local, dans un espace rédactionnel déjà réduit. La marginalisation des habitants des quartiers populaires dans la stratégie de diffusion se double donc d'une relégation dans la composition du journal. Il en va en revanche autrement dans les faits-divers "plus lus et plus vus", et qui méritent ainsi d'intégrer les premières pages diffusées dans l'ensemble du département* ».
C'est ainsi que l'on multiplie les articles privilégiant le sensationnalisme à peu de frais, phénomène qui participe d'une stigmatisation, voire d'une discrimination, à l'encontre des quartiers populaires et de leurs habitants, avec une part importante de sujets entretenant des confusions ou des amalgames entre immigration et délinquance, relégation et « communautarisme », islam et « islamisme », etc. Les exemples sont nombreux de ces articles et reportages stigmatisants, y compris dans les médias nationaux[11], avec en outre un poids particulier de la relation des journalistes avec leurs sources qui, pour des raisons là encore liées à une méconnaissance du terrain, sont très souvent les sources policières et judiciaires. Les clichés racistes, de même que les amalgames discriminatoires, sont donc bien souvent au carrefour de préjugés et de routines qui, si elles peuvent s'expliquer en partie par la composition des rédactions, sont également liées aux conditions de production de l'information.

***

Combattre le(s) racisme(s) médiatique(s) implique donc non seulement de dénoncer les propos racistes et l'absence de réaction de certains journalistes, ainsi que l'omniprésence médiatique de certains éditorialistes et chroniqueurs dont les opinions racistes ne sont plus à démontrer, mais aussi de s'intéresser aux pratiques journalistiques elles-mêmes, à la sociologie des rédactions et aux contraintes qui pèsent sur l'information et ceux qui la produisent.

[1] Voir notamment la polémique suscitée par la chronique de Luc Le Vaillant, rédacteur en chef à *Libération*, intitulée « La femme voilée du métro ».

[2] Entre autres : « *Dans les écoles françaises de la Seine-Saint-Denis, il n'y a plus un seul enfant juif* » ; « *Dans tous les quartiers où j'ai grandi […] le grand remplacement qui paraît-il est tabou, non seulement ce n'est pas un mythe, non seulement ce n'est pas une propagande, mais c'est une réalité. Dans tous les quartiers où j'ai grandi, c'est fini : il n'y a plus que des gens qui n'étaient pas français il y a encore 30 ans. Il n'y a plus un français de souche* » ; « *L'islam n'est compatible ni avec la République ni avec la France* » ;

[3] « La déontologie de l'information et des programmes », sous-rubrique « La maîtrise de l'antenne, une obligation générale », www.csa.fr.

[4] « Les médias et le Front national : indignations sélectives et banalisation effective », publié dans le n° 14 de *Médiacritique(s)* et sur notre site.

[5] Le « Hilton journalisme » (du nom des Hôtels Hilton) désigne, de manière caricaturale, le mode de travail de certains correspondants étrangers ou envoyés spéciaux qui passent plus de temps dans les salons des hôtels à discuter avec leurs collègues que sur le terrain.

[6] Bertrand Cabedoche, « Télévisions transnationales et représentations de l'altérité : remarques épistémologiques et méthodologiques », *Les Cahiers du journalisme*, n° 177, été 2007.

[7] Voir à ce propos notre dossier consacré à l'information internationale publié dans le n° 18 de *Médiacritique(s)*, et en particulier l'article sur le « Petit journal » de Canal+, disponible en ligne.

[8] Voir notamment les travaux de la sociologue des médias Marie-France Malonga.

[9] Aidan White, « Journalisme et intolérance : établir des normes pour la lutte contre le racisme dans les médias », rapport pour l'Unesco, 2001.

[10] Berthaut Jérôme, Darras Éric, Laurens Sylvain, « Pourquoi les faits-divers stigmatisent-ils ?. L'hypothèse de la discrimination indirecte», Réseaux 5/2009 (n° 157-158) , p. 89-124

[11] Voir par exemple sur notre site les différents articles consacrés à un numéro d'« Envoyé spécial » tourné dans le quartier de La Villeneuve (au sud de Grenoble), qui a suscité colère (et mobilisation) des habitants.

RACISME DANS LES RÉDACTIONS : PAROLE À TROIS CONCERNÉES

Malgré de timides évolutions ces dernières années, les « grandes rédactions » françaises restent très homogènes en termes d'origines socioprofessionnelles et socioculturelles, et paraissent bien souvent presque uniformément « blanches ». Problématique en lui-même, cet état de fait a aussi des conséquences sur les orientations éditoriales des grands médias d'information. Pour prendre la mesure de ces difficultés, mais aussi explorer les voies pour les contourner, nous avons rencontré trois journalistes non-blanches qui exercent ou ont exercé dans des médias dominants.

Dolores Bakèla a travaillé en tant que journaliste pour plusieurs grandes rédactions ; elle a co-fondé en septembre 2015 le site L'Afro. Adiaratou Diarrassouba est l'autre cofondatrice de L'Afro ; elle a été freelance pour plusieurs médias, en particulier Radio Nova et Afriscope. *Widad Ketfi est journaliste pigiste pour plusieurs grands médias.*

TRAVAILLER AU SEIN DE LA RÉDACTION D'UN MÉDIA DOMINANT

DB : « Quand je suis rentrée dans ce métier, j'étais encore dans l'idéologie *colorblind*[1], mais je voyais bien que j'étais en minorité : il y avait un autre journaliste noir, au service des sports, et il est vite parti pour d'autres raisons. Je croyais que tout le monde comprenait ce que ça impliquait d'être noire, les discriminations, le racisme… Donc pour moi, être noire ce n'était pas une question. […] Sur certains sujets, j'avais des réactions différentes des autres. On pouvait en discuter. Quand il y a eu le fameux *blackface*[2] d'une journaliste de *Elle* posté sur Instagram, ça m'a interpellée. Mais je travaillais au service culture et n'avais pas la prérogative pour écrire sur ce sujet. Je me suis demandée si je devais quand même le faire, mais je me suis empêchée d'être vocale à ce sujet car j'avais peur de passer pour la Noire qui veut imposer sa vision. J'ai pu en discuter avec une autre journaliste. Dans la rédaction il y avait des gens qui disaient que ce n'était pas raciste. Je ne pouvais pas faire grand-chose, j'étais en contrat d'apprentissage. Il y a finalement un autre journaliste qui a fait un papier d'explication sur ce qu'est le blackface. Moi de toute façon, je n'étais pas censée faire des papiers de société. Quand je suis arrivée au pôle culture, on m'a directement fait écrire sur le rap et le hip-hop. Ça ne m'a pas déplu, j'ai fait et appris beaucoup de choses, mais c'était comme me renvoyer à ma soi-disant culture. »

WK : « Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il y a du racisme au sein des rédactions, c'est rare, mais il y a des préjugés qui influent sur la manière dont les sujets sont traités. Les rédactions sont majoritairement blanches et de catégorie socio-professionnelle similaire, ça a forcément une influence sur la grille de lecture des journalistes. […] Il y a une collègue qui avait fait un sujet sur une association musulmane qui faisait des maraudes. Il

se trouve qu'elle est tombée par hasard sur une association musulmane. Le sujet a été refusé, parce que, pour le rédacteur en chef, le sujet n'était pas l'Islam. Sauf que là c'était une association qui faisait des maraudes, simplement. Le musulman en France n'est finalement traité que par le prisme de la problématique de l'islam, il n'est jamais normalisé par les médias. De manière générale, le non-blanc n'est jamais normalisé dans les médias. C'est grave parce que les médias contribuent à créer un imaginaire au lieu de refléter la réalité des Français : noir, arabe, asiatique, blanc, homme, femme, jeune, vieux… »

AD : « Chez Radio Nova, la rédaction était principalement blanche, ça n'a pas été une surprise pour moi. On sait que c'est le réseau qui marche beaucoup, que le journalisme c'est un métier assez bourgeois. Ma cheffe était métisse, elle a permis d'ouvrir des portes. Elle a permis de faire travailler d'autres journalistes non-blancs, elle a écouté les points de vue. »

L'INFLUENCE DE LA BLANCHEUR DE LA RÉDACTION SUR LE CONTENU JOURNALISTIQUE

WK : « Le vrai problème c'est le manque de personnes différentes. Tout le monde partage la même grille de lecture. Il y a des réflexes, des manières de comprendre les choses, qui sont biaisés. On le voit aujourd'hui avec le traitement médiatique de l'Islam qui est catastrophique. Dans un pays normal, Rossignol[3] ne peut pas rester ministre, elle démissionne. Il y a une telle libération de la parole. On peut dire ce qu'elle a dit sans que ce soit condamné ni par les médias ni par les hommes politiques. […] Le fait qu'il y ait peu de journalistes de confession musulmane, ça contribue au fait qu'il n'y ait personne pour dire : « Ce sujet est insultant, il est islamophobe. » […] La composition de la rédaction doit avoir un impact sur le fond, mais ça dépend qui est embauché. Il y a des personnes qui n'ont pas envie de faire de ce qu'ils sont un combat, je peux le comprendre. Le JT de M6 est présenté par une femme noire, Kareen Guiock. C'est important que les infos et le sérieux soit représentés par une femme noire, mais elle n'a pas d'impact sur la représentation des personnes noires, peut-être parce qu'elle n'en a pas envie. Est-ce que les médias sont prêts à embaucher des journalistes qui ont une grille de lecture différente ? »

AD : « Le problème ce n'est pas tant la quantité de journalistes non-blancs que la qualité. Il faut que les journalistes non-blancs puissent proposer des choses. Ce n'est pas toujours le cas et c'est frustrant. Le journalisme est un milieu majoritairement blanc. Quand on est en majorité, il y a des questions qu'on ne se pose pas. Si on veut faire un sujet sur le racisme par exemple, le rédacteur en chef va choisir une phrase choc pour le titre. Ou alors il va mettre une citation sans guillemets. Même si ça ne reflète pas l'article. La dénonciation du racisme est ainsi utilisée comme prétexte pour vendre. À la fin, l'article est signé par la journaliste, elle se retrouve en porte-à-faux par rapport à ce qu'elle voulait dire dans son papier, sa parole est confisquée. […] Le problème c'est qu'on ne s'adresse pas aux concernés alors que c'est eux qui pourraient le mieux en parler. Mais dès qu'on les interroge, de manière exceptionnelle, on s'en félicite, on le souligne, alors que ça devrait être normal. Il y a aussi un côté « rats de laboratoire ». Étudier ce que ce que l'on a à dire, le décortiquer, trouver des contre-exemples. »

LES MÉDIAS DITS « COMMUNAUTAIRES », UNE ALTERNATIVE AUX MÉDIAS DOMINANTS ?

DB : « Un média alternatif, ce n'est pas une alternative, mais c'est nécessaire. Parce qu'on étouffe de ne pas lire sur des sujets qui nous sautent aux yeux tous les jours. […] Je voulais pouvoir lire des papiers qui m'intéressent, sur des sujets dont j'ai envie de parler pendant trois plombes. En France, les Noirs sont mis dans une case sociale : la case banlieusard, avec tous les clichés que ça implique. Comme si les Noirs en France ne travaillaient pas, ne faisaient des études, n'étaient pas dans les classes moyennes. On avait l'impression que quand on parlait des Noirs on ne parlait pas de nous. On a fait L'Afro parce qu'il n'y a pas de place pour parler des Noirs en France dans les autres médias, même si on peut distinguer les rédactions traditionnelles comme *Le Monde* et *Libération* de médias plus jeunes et qui laissent plus de place comme Buzzfeed ou Mediapart. On traite des sujets qui pourraient être abordés dans n'importe quel titre, du cinéma, de la musique. Pour beaucoup de médias, il y a l'actualité générale, la culture générale officielle, et c'est tout. Mais parler des Noirs en France, c'est aussi parler de l'actualité française. […] L'appellation communautaire renvoie généralement à quelque chose de négatif. On est lues par des gens qui ne sont pas noirs, en quoi est-on communautaires ? »

AD : « Tous les médias sont communautaires. Prenez le magazine Elle. Le titre est au singulier, donc ils prétendent s'adresser à la femme française. Or la plupart des photos dans le magazine représentent des femmes blanches. C'est excluant. Nous, on veut parler de la société française, de l'actualité française, ce n'est pas excluant. »

LA DIVERSIFICATION DES RÉDACTIONS, QUELLE RÉALITÉ ?

WK : « Le problème avec le terme « diversité », c'est qu'on a l'impression qu'on est du bétail, qu'on n'est pas des Français à part entière. C'est bien de signer une charte[4], mais la question c'est : quel impact les gens ont dans la rédaction ? Est-ce qu'ils sont suffisamment nombreux et écoutés ? Est-ce que ce sont des emplois précaires ? »

DB : « Il faut pousser la diversité bien sûr. Quoique je ne sais pas si j'appellerai ça la diversité ou la normalité. Le mot « diversité » est insupportable. C'est quoi la diversité ? On est déjà tous divers. On nous met encore dans une case. On nous fait comprendre qu'on est différents. […] Le problème, c'est que quand tu cumules, par exemple quand tu es pauvre et noir, tu as l'impression que devenir journaliste c'est le parcours du combattant. Monter à Paris, ça peut se faire dans la violence. Ta famille peut avoir besoin de toi, que tu travailles vite. Par ailleurs il faudrait que tout le monde soit éduqué aux médias. Moi avant, *Libération*, je n'y comprenais rien. La structure, la pagination, le sens de lecture… […] Les chartes de la diversité, ce sont des effets d'annonce. C'est de la mise en scène. Par exemple imaginons qu'on donne une bourse à un Noir, ou un stage dans une rédaction. Il y a tout un roman qui est construit autour. Ses parents viennent de loin, il est allé à l'école de la République, et ensuite on lui a tendu la main. Ce sont des parcours individuels, qui traduisent mal les difficultés que l'on rencontre en général. »

[1] Le terme de « colorblind » désigne le fait de ne pas (vouloir) voir la couleur de peau des personnes, malgré son influence manifeste.

[2] Une « blackface » est le fait de se peindre le visage en noir pour représenter une personne noire.

[3] Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, a dit, le 30 mars 2016 sur RMC, à propos des femmes portant le voile : « Bien sûr qu'il y a des femmes qui choisissent, il y avait aussi des nègres américains qui étaient pour l'esclavage. »

[4] Il y a eu deux grandes vagues de signatures de « Chartes de la diversité » par des groupes de médias : 15 médias audiovisuels en 2010 et 7 médias de presse écrite en 2011. Effets d'annonce ? Le CSA réalise chaque année un « baromètre de la diversité », où il ne peut que constater que la représentation des personnes non-blanches à la télévision n'a pas évolué entre 2012 et 2015.

JULIEN ARNAUD (LCI) REÇOIT MARWAN MUHAMMAD (CCIF) : INTERVIEW OU INTERROGATOIRE ?

Une énième polémique concernant l'islam s'est récemment imposée dans le champ médiatique, après que plusieurs célèbres marques ont annoncé qu'elles mettaient en vente des collections de vêtements à destination des femmes musulmanes. Le Premier ministre Manuel Valls lui-même y est allé de son commentaire : **« Ce que représente le voile pour les femmes, non ce n'est pas un phénomène de mode, non, ce n'est pas une couleur qu'on porte, non : c'est un asservissement de la femme ».**

C'est pour réagir à ces propos que Marwan Muhammad, du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), était invité le mardi 5 avril sur LCI. Mais l'interview s'est rapidement transformée en un véritable interrogatoire, durant lequel l'invité a été sommé de répondre, en quelques minutes, à une série de questions condensant – presque – tous les clichés sur l'islam.

IL Y A RADICALISATION ET RADICALISATION

Précisons, même si cela va sans dire, que l'analyse critique des procédés journalistiques ici en cause, et malheureusement trop répandus, ne vaut nullement adhésion aux propos de l'interviewé ou à ses idées — bien qu'il n'ait guère pu les exprimer, comme on va le voir. La première question posée à Marwan Muhammad concerne donc les déclarations de Manuel Valls reproduites ci-dessus :

— **Julien Arnaud** : « *Pour réagir, Marwan Muhammad, directeur exécutif du Collectif contre l'islamophobie en France, bonsoir.* »
— **Marwan Muhammad** : « *Bonsoir.* »
— **Julien Arnaud** : « *Il a raison ou pas Manuel Valls quand il dit ça ?* »

Marwan Muhammad répond (ou tente de répondre) à cette première question, expliquant qu'il considère que Manuel Valls est « *en train de se radicaliser* » et « *[qu']il met l'incendie au pacte citoyen français* ». Mais il est interrompu par l'intervieweur, au bout de 11 secondes : « *Il est en train de se radicaliser vous nous dites ce soir. Vous avez conscience, évidemment, du mot qui est extrêmement connoté ?* »

L'invité, expliquant que « *dans l'espace médiatique et politique de notre pays, on s'autorise désormais à dire des choses qui sont dans l'outrance* », évoque alors le cas de Laurence Rossignol et ses propos sur les « *nègres américains qui étaient pour l'esclavage* ». Il est de nouveau interrompu, après avoir pu s'exprimer, cette fois, durant 20 secondes : « *C'était une maladresse, elle s'est excusée depuis Laurence Rossignol là-dessus.* »

On notera donc que si le mot « radicalisation », en tout cas lorsqu'il est prononcé par un musulman[1], est « *extrêmement connoté* », le mot « nègre », en tout cas lorsqu'il est prononcé par une ministre, est « *une maladresse* ». Mais là n'est pas l'essentiel. Marwan Muhammad reprend en effet la parole et — miracle ! — peut s'exprimer durant 25 longues secondes, ponctuant son propos comme suit :
— « *Monsieur Manuel Valls en l'occurrence sait de quoi il parle quand il parle d'asservissement : l'asservissement, c'est quand un Premier ministre de la République s'écrase devant des dictateurs et des assassins pour leur vendre des contrats d'armes. Ça, c'est de l'asservissement.* »

On aurait alors pu s'attendre à une relance de la part de Julien Arnaud, l'interview étant supposée être consacrée à la « réaction » de Marwan Muhammad aux propos de Manuel Valls. Mais cela aurait supposé que Julien Arnaud se comporte comme un journaliste, et non comme un procureur, rôle qu'il va endosser à partir de ce moment de l'entretien.

JOURNALISTE OU PROCUREUR ?

Ainsi : « ***Est-ce que vous n'êtes pas aussi vous dans l'outrance quand vous dites ça ?*** *On rappelle que votre association, le Collectif contre l'islamophobie en France, il est souvent pointé du doigt pour des liens avec des salafistes, il y a des personnalités salafistes en France qui assistent à certains de vos dîners. Votre discours il est empreint de ça aussi. Est-ce que les salafistes ne sont pas eux-mêmes radicalisés, vous le reconnaissez ça ou pas ?* »

Avec cette « question », dont, chacun l'avouera, la précision et la rigueur argumentative méritent un Prix Pulitzer, l'entretien prend un autre tour. C'est désormais le procès de Marwan Muhammad et de l'association qu'il représente qui va être instruit. Malgré la difficulté de la tâche, l'invité tente de répondre : « *Dans une démocratie, dans une démocratie la règle c'est la loi et donc tant que quelqu'un n'a pas été condamné ou n'a pas été fautif dans ses discours ou dans ses actions, on considère qu'il est libre et innocent jusqu'à preuve du contraire…* »

… Avant d'être interrompu à nouveau (après 12 secondes) : « ***Ce n'est pas un peu facile ça quand même ?*** *Il y a des propos parfois qui vous choquent forcément. Quand l'imam de Brest, l'ancien imam de Brest dit que les enfants qui écoutent de la musique vont être transformés en porcs, ne me dites pas que ça ne vous choque pas !* »

Faisons une pause. En deux questions — ou plutôt en deux injonctions —, nous sommes donc passés de Manuel Valls à « des personnalités salafistes », puis à « l'ancien imam de Brest ». Le procureur Arnaud, s'il a perdu le fil de son interview, construit petit à petit son réquisitoire, en usant de méthodes éculées mais particulièrement en vogue lorsqu'il s'agit d'interviewer une personnalité musulmane : ne pas questionner l'invité à propos de ce qu'il dit, mais à propos de ce que d'autres disent, en semant donc le doute auprès du public, par le biais d'amalgames, quant à ce que l'invité en question pense « vraiment ». Et ce n'est pas fini :

— **Marwan Muhammad** : « *[…] je peux participer à une réunion avec des gens avec lesquels je ne suis pas du tout d'accord, des gens qui sont d'autres partis politiques ou d'autres opinions…* » [il est interrompu]
— **Julien Arnaud** : « *Vous n'êtes pas d'accord — pour que les choses soient claires — vous n'êtes pas d'accord avec les salafistes qui disent ce genre de choses ? Vous n'êtes pas d'accord avec les Frères musulmans ?* »

Le voyage en Musulmanie se poursuit donc, avec une escale — semble-t-il — en Égypte. Quel rapport avec l'invité, avec le CCIF et avec les déclarations de Manuel Valls ? À première vue, aucun, et ce ne sont pas les éléments et les arguments apportés dans l'interview-interrogatoire qui nous permettront d'y voir plus clair. Une fois que les vannes de la confusion sont ouvertes, difficile d'interrompre le flot des amalgames.

Car Julien Arnaud se distingue plus par sa maîtrise du flou artistique que par sa connaissance de l'islam politique. A-t-il en effet la moindre idée de ce dont il parle ? On en doute. Mêler dans la même question « les salafistes » et « les Frères musulmans », c'est témoigner d'une culture « islamique » proche du néant. Cet article n'est pas le lieu pour un exposé sur l'islam politique, mais on pourra rappeler à Julien Arnaud (et à quelques-uns de ses confrères) que les Frères musulmans ne sont pas des « salafistes » et qu'ils sont même, dans bien des situations, en conflit ouvert avec eux. C'est ainsi qu'en Égypte, à l'été 2013, le parti salafiste al-Nour a appuyé le coup d'État militaire sanglant contre les Frères musulmans alors au pouvoir…

Mais passons, et revenons-en au procès de Marwan Muhammad, qui se poursuit avec une autre thématique rituelle :
— **Marwan Muhammad** : « *[…] Que ça soit dans l'approche du vivre ensemble, que ce soit dans la manière de considérer les gens qui sont d'autres religions, que ce soit dans la manière de se définir comme citoyen, en tant que musulman ou autre, d'accord, il y a des choses sur lesquelles, à la fois dans le discours comme sur le fond, je peux être ponctuellement en désaccord…* » [il est interrompu]
— **Julien Arnaud** : « ***La burqa par exemple, ça vous choque la burqua ou pas ?*** »

Le temps de reprendre son souffle (mais pas ses esprits), et de laisser quelques secondes de répit à son « invité », et Julien Arnaud, en roue libre, continue de cocher une à une les cases du bingo de l'interview « spéciale islam » :
— Marwan Muhammad : « *[…] Ce n'est pas un féminisme que de considérer qu'il faut leur dicter [aux femmes] les modalités dans leur manière de s'habiller…* » [il est interrompu]
— Julien Arnaud : « **Refuser de serrer la main d'une femme, ça vous choque ou pas ?** »

Bingo.

UN INVITÉ RÉCALCITRANT

Et « l'échange » surréaliste de se poursuivre, jusqu'à ce que Marwan Muhammad fasse remarquer à Julien Arnaud que le dispositif de l'interview est des plus… singuliers : « *On vient pour commenter les déclarations d'un politicien qui nous explique que des citoyennes françaises sont dans un mode d'asservissement et qui est en train de pointer du doigt quatre millions de musulmans et je finis dans la position du musulman qui serait censé justifier des déclarations qui ne sont pas les miennes. Donc interrogez-moi sur ce que je dis et ce que je fais…* »

Un constat et une critique lucides, que ne semble pas apprécier Julien Arnaud :

— **Marwan Muhammad** : « *[…] Donc interrogez-moi sur ce que je dis et ce que je fais…* » [il est interrompu]

— **Julien Arnaud** : « *Mais c'est ce que je fais depuis tout à l'heure. Je vous interroge sur ce que vous dites.* »

Ah bon ? Le journaliste est-il à ce point convaincu de ses propres amalgames qu'il a cru entendre son invité tenir des propos qui n'ont pourtant jamais été tenus ? Et quand on l'entend justifier la conduite de son « interview » par la volonté de « *clarifier les choses […] pour tenter d'entendre votre position claire* », on ne sait plus si le procureur Arnaud est emporté et aveuglé par son propre élan ou s'il se complaît dans la mauvaise foi… Quel rapport, en effet, entre, d'une part, ses questions sur la burqa, les Frères musulmans, les serrages de main et les enfants changés en porcs et, d'autre part, « ce que dit » (ou tente de dire) Marwan Muhammad ? Aucun.

Ce dernier va d'ailleurs profiter de sa dernière intervention pour remettre les pendules à l'heure, en faisant un constat que nous ne pouvons que partager, et ce, rappelons-le, sans que cela implique de partager ses idées et opinions politiques :

> ***Si vous interrogez un musulman pour lui demander de se justifier des déclarations des uns et des autres, c'est précisément le mécanisme d'essentialisation qui participe aux amalgames.*** *Donc si vous avez un intérêt dans la position de l'imam de Brest, vous l'invitez sur ce plateau télé, vous lui posez des questions. Si vous vous demandez ce que pensent les femmes qui portent le voile intégral ou le voile simple, vous les invitez ici puisqu'elles sont les premières intéressées. Et si vous me posez la question en tant que responsable associatif de quelle est la portée des discours de Manuel Valls, je vous dis qu'elle participe à la stigmatisation des musulmans en France et qu'elle est indigne d'un Premier ministre.*

L'invité a donc refusé que le piège se referme définitivement sur lui, perturbant un dispositif pourtant bien rôdé, au sein duquel la règle selon laquelle l'interviewé doit se plier à la volonté (et aux lubies) de l'intervieweur se double d'une autre règle, selon laquelle un invité de confession musulmane est en permanence assigné à son appartenance religieuse, et qu'à ce titre il doit répondre de tout ce qui peut se faire ou se dire au nom de l'islam, par n'importe qui et partout dans le monde.

***

En moins de six minutes et 13 interventions, Marwan Muhammad aura été interrompu à 11 reprises par Julien Arnaud, journaliste devenu procureur. Une performance remarquable, et l'on est en droit de se demander ce qui aurait pu se produire si l'interview avait été plus longue. Le journaliste de LCI aurait-il interrogé son invité à propos, entre autres, de la lapidation des femmes, des attentats du 13 novembre, des Talibans, de Daech et du nucléaire musulmiste iranien ? Sans doute avons-nous donc échappé au pire. Triste consolation.

AUX ÉTATS-UNIS DÉJÀ, À L'AUBE DE L'AN 2000…

Le texte ci-dessous est extrait de l'article intitulé « Le racisme dans les médias dominants », de Jeff Cohen, paru dans FAIR en octobre 1999. Quinze ans plus tard, tout a évidemment changé…

Lorsque les chefferies éditoriales promettent le changement, elles sont généralement capables de véritables prouesses pour atteindre leurs buts : songeons à la rapidité fulgurante avec laquelle des graphiques en couleur et des rubriques « lifestyle » sont venues égayer leurs colonnes.

Quand il s'agit de tenir la promesse faite en 1978 d'intégrer des personnes de couleur dans leurs équipes, en revanche, la plupart des rédacteurs en chef vont aussi vite que l'imprimerie à l'époque de Gutenberg. L'objectif de la société américaine des rédacteurs de la presse était alors d'employer dans les quotidiens des personnes issues des minorités à hauteur de leur part dans la population nationale à l'horizon de l'an 2000. Les minorités ethniques représentent actuellement 11,6 % des membres des rédactions tandis qu'elles constituent 27,3 % de la population totale du pays. À ce rythme (la Société des rédacteurs a repoussé l'an dernier la date butoir de 25 ans), ils n'atteindront cet objectif qu'au terme du XXIe siècle.

On trouve certes un peu plus de diversité à la télévision, mais beaucoup moins dans la presse papier. Cependant, quel que soit le média concerné, il y a très peu de personnes de couleur parmi les journalistes cadres qui sont les véritables décideurs. Or ce manque de diversité n'est pas sans conséquence en termes de contenu. Si l'on s'en tient à un exemple assez connu, lorsque la décision fut prise, par le *Time*, de foncer O. J. Simpson[1] en « une », seul l'unique journaliste non-blanc de la rédaction s'en offusqua.

Conséquence plus fâcheuse encore, le prisme déformant et rétrécissant par lequel les minorités ethniques sont régulièrement présentées dans les grands médias. Des enquêtes commandées par l'association nationale des journalistes latino-américains ont montré que sur un an, 1 % seulement des 12000 sujets diffusés dans les journaux du soir sur les trois réseaux télévisuels concernent des Latino-américains ou des problèmes qui les touchent en priorité, environ 80 % de ces sujets « dépeignant les Latino-américains sous un mauvais jour », traitant le plus souvent de délinquance, de drogues et autres affaires d'immigration « illégale ».

L'enquête de référence de Kirk Johnson (parue dans le numéro de mai-juin 1987 de la *Columbia Journalism Review*), qui s'est penché pendant 30 jours consécutifs sur la couverture dans la presse des deux quartiers à majorité noire de Boston, a montré que les médias dominants se concentraient de façon disproportionnée sur des histoires de gendarmes et de voleurs renvoyant à une « pathologie » quelconque — pour reprendre un terme que les journalistes adorent utiliser dès qu'il s'agit des minorités noires ou latino — impliquant des actes de violence ou de la drogue, « 85 % d'entre elles renforçant des stéréotypes négatifs sur les Noirs. »

Dans le même temps, Johnson fit remarquer que la couverture des deux mêmes quartiers par quatre journaux dirigés par des Noirs sur la même période était plus variée, et donc, en définitive, plus fidèle. Ces journaux rapportaient certes les faits de délinquance, mais aussi l'actualité des entreprises, les réussites scolaires et les campagnes collectives de ramassage des déchets à l'échelle locale : « 57 % des reportages témoignaient d'une population ayant soif de réussites — scolaire ou entrepreneuriale — et désireuse d'améliorer des conditions de vie déplorables que des bureaucrates peu scrupuleux ne faisaient que dégrader davantage. »

Certaines des « pathologies » rapportées par les médias dominants existent en effet, mais si les reportages se résument à celles-ci, le tableau d'ensemble devient trompeur.

Le corollaire de cette surreprésentation des minorités en tant que délinquants ou drogués, c'est leur sous-représentation en tant qu'experts ou analystes. Les articles de FAIR parus à la fin des années 80 et tout au long des années 90 ont montré non seulement la blancheur stupéfiante des experts invités sur les plateaux des grands médias (92 % des invités américains de l'émission « Nightline » étaient blancs ; 90 % de ceux de « PBS News Hour » aussi, tout comme 26 des 27 présentateurs récurrents sur une période de 4 mois à la radio publique américaine NPR) mais aussi une tendance à enfermer les experts issus des minorités dans des discussions autour des problèmes « noirs ou métis ». Ces bonnes vieilles « pathologies », là encore…

Pour les Américains, dont les lieux de travail et d'habitation sont encore très ségrégués (à l'instar de ce que l'on peut voir dans les sitcoms à succès), les médias sont la source principale d'information concernant les personnes issues d'autres groupes ethniques. Ils sont donc à ce titre également responsables de la persistance d'attitudes racistes.

En 1990, une étude menée par le Centre national de recherche de l'opinion indiquait que 53 % des personnes non-noires interrogées affirmaient que les Afro-américains étaient moins intelligents que les blancs, 56 % affirmaient qu'ils étaient plus enclins à la violence, 62 % qu'ils étaient plus fainéants tandis que 78 % avançaient qu'ils préféraient, selon eux, vivre de l'assistanat. La plupart des personnes interrogées exprimaient un point de vue comparable à l'égard des Latino-américains, et un nombre non négligeable d'entre elles attribuaient les mêmes traits aux Américains d'origine asiatique.

Il serait assez simple de mettre ce genre d'attitudes uniquement sur le compte des émissions de libre antenne à la radio dans lesquelles des présentateurs en vue font circuler depuis des décennies les mythes les plus absurdes sur les personnes de couleur. Pourtant, ce furent des publications comme *The New York Times* et *The New Republic* qui contribuèrent à ranimer les pseudo-sciences promouvant l'eugénisme et l'infériorité raciale à travers la mise en valeur d'articles souvent naïfs sur des ouvrages tels que *La Courbe en cloche*[2]. Songeons par exemple à la recension que Malcom Browne en a faite en octobre 1994, louant son « *propos très convaincant* » établissant une distinction nette entre une élite « brillante et fortunée » d'une part et une population « pauvre et bête » de l'autre.

Ce sont encore les grands hebdomadaires qui ont promu pendant des années des experts blancs (à l'image de George Will, John Leo ou encore Joe Klein) — qui multiplient les sermons enflammés à propos des « pathologies » de la « sous-classe », dédouanant par là même les nantis de toute responsabilité.

Écoutons encore Lance Morrow du *New York Times* : « Si j'étais quelqu'un comme le pape des Noirs en Amérique, jouissant d'une autorité morale suffisante, je ferais la suggestion suivante : je proposerais qu'aucun Noir américain n'utilise plus des termes tels que racisme ou raciste. » Vous l'avez compris, Morrow est blanc ; on peut légitimement se demander quelles auraient été les réactions s'il avait conseillé aux Juifs d'abandonner le terme antisémitisme.

La sagesse médiatique populaire a tendance à considérer notre pays comme un lieu où la discrimination raciale appartient au passé, où les accusations de racisme relèvent principalement de l'excuse et où la dépravation sociale reste essentiellement l'apanage des personnes de couleur.

Nombre de journaux ont beaucoup fait contre le racisme, c'est certain. En 1991, par exemple, l'émission d'ABC « Prime Time live » a montré, preuves accablantes à l'appui, que la discrimination raciale était un mal contemporain et non simplement « un héritage ». Les producteurs de l'émission ont fait appel à deux étudiants pareillement instruits et habillés, l'un blanc, l'autre noir, pour qu'ils cherchent un travail auprès du même employeur, un appartement auprès du même propriétaire, une voiture auprès du même concessionnaire. Les caméras cachées ont montré qu'on refoulait l'étudiant noir ou qu'on lui mentait systématiquement.

Avec ou sans caméra cachée, les médias dominants devraient être capables de porter un regard aiguisé sur le racisme existant ici et maintenant. Dans cette perspective, nul doute que la salle de rédaction est un excellent point de départ.

[1] « L'affaire O. J. Simpson » fit grand bruit aux États-Unis à l'époque : célèbre joueur de football américain, Simpson fut accusé des meurtres de son ex-épouse et d'un serveur de restaurant en 1994 ; le procès, qui se déroula sur fond de tensions raciales et d'hystérie médiatique, déboucha au pénal sur un acquittement puis au civil sur une condamnation à payer de lourds dommages et intérêts.

[2] Ce livre, paru en 1994 en anglais sous le titre *The Bell Curve : Intelligence and Class Structure in American Life*, co-écrit par un psychologue et un politologue américains, suscita une vive polémique à sa sortie en faisant de la génétique le facteur explicatif primordial des inégalités de classe et de race aux États-Unis.

VOUS AVEZ DIT « MÉDIAS COMMUNAUTAIRES » ?

Pourquoi certains médias sont-ils dits « communautaires » ? Il s'agit d'interroger, d'abord, ce que sous-tend cette expression et ce qu'elle dit, en creux, du reste de la « communauté médiatique ». Et si le modèle économique et l'orientation éditoriale de ces médias, ou de certains d'entre eux, ne sont pas exempts de toute critique, on se bornera ici à en présenter quelques caractéristiques et à en souligner l'importance.

UNE CATÉGORIE FOURRE-TOUT ?

Il s'agit donc de délimiter le terme. Et c'est là que les ennuis commencent — liés à la difficulté de définir ce qu'est une « communauté ». L'expression désigne généralement des médias portés et consultés par des personnes liées par une histoire et une culture commune — ou par une communauté d'intérêt. Elle recouvre ainsi une multiplicité, difficilement quantifiable avec précision, de médias de format et d'audience très divers, mais souvent réduits à une échelle très locale[1] (en langue régionale, par exemple), et parfois plus développés — ainsi JeWanda (130 000 abonnés), qui se revendique « dédié aux jeunes Africains et à tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique de près ou de loin » (et en particulier la communauté camerounaise en France), ou plus explicitement RCJ : « la Radio de la communauté juive ».

Mais elle est aussi parfois utilisée pour désigner des médias un peu pas assez blancs, ou qui se réclament d'une religion ou d'une culture non chrétienne ou non occidentale, alors même que ces médias ne s'adressent pas nécessairement à une « communauté » nettement définie — ni sociologiquement ni politiquement. Parfois le seul critère « racial » suffit, même s'il n'est pas toujours assumé, comme chez certains titres de presse féminine tel que *Miss Ébène*, qui s'adresse aux femmes noires mais qui, dans son sous-titre, se présente comme « le magazine de la femme moderne », sans marquer sa spécialisation dans la beauté noire (une manière, peut-être, de dénoncer l'universalisme blanc qui sévit dans les autres grands magazines beauté de *Elle* à *Cosmo ?*).

Le terme de « médias communautaires » couvre donc un large éventail, avec comme critère commun un marquage national, ethnique, culturel, religieux… (assumé ou attribué), selon son rapport à une « norme médiatique » blanche, occidentale, de tradition chrétienne — la messe passe bien sur France Culture.

OÙ EST LA COMMUNAUTÉ DANS LES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES ?

Selon l'Unesco, au niveau mondial les médias communautaires sont « en général de petites structures gérées par la communauté, qui dépendent de soutiens locaux, parfois sous forme de publicité, mais qui se manifestent plus fréquemment par les dons et le bénévolat ». On voit que cette définition ne s'applique guère, sauf exceptions, aux médias désignés comme tels en France. Massivement, ces grands médias communautaires fonctionnent selon un modèle commercial, ajusté à leur format, d'abonnements *freemium*[2] (Asialyst, Zaman France[3]) aux recettes publicitaires (BeurFM[4], BET France[5]). Certaines plates-formes choisissent une formule mixte, comme c'est le cas de Nofi[6] : à la fois média participatif et régie publicitaire qui met en avant « l'audience ethnique[7] » qu'elle touche.

Alors, les médias dits communautaires se placeraient-ils simplement sur un créneau marchand ? Et si c'était le cas, cela les rendrait-il moins légitimes ?

Le cas s'est posé autour de Black Entertainment Television (BET) qui, très attendue en France du fait du succès de sa maison-mère états-unienne, a programmé sa première grille sans personne noire pour présenter ou animer d'émission. Un choix qui a donné lieu à une forte mobilisation (victorieuse) des personnes concernées qui se sentaient exclues de leurs « propres » médias. De manière générale, les médias « communautaires » se montrent en général moins maladroits, et cherchent à associer et à rendre visible leur audience par des témoignages, des contributions, des reportages valorisant leur public.

UN MIROIR MOINS DÉFORMANT

Car c'est bien là que réside la grande force de ces médias. Aux populations minorisées, invisibilisées, stigmatisées, ils redonnent une dignité, une légitimité : ils valorisent leur actualité, répondent à leurs problématiques spécifiques, et offrent même un contre-pouvoir, ou au moins un refuge quand s'abattent dans les médias dominants les campagnes de dénigrement. Dans la pratique, c'est le plus souvent de médias communautaires que proviennent les informations notamment sur les agressions racistes et xénophobes, ou sur les crimes d'État (en particulier les violences policières)[8].

C'est que le « sujet » des médias dominants reste encore et toujours l'homme blanc (hétérosexuel). Les chiffres sont clairs : selon le *Baromètre de la diversité* du CSA (vague 2015), 13 % de personnes non-blanches apparaissent dans

les programmes d'information. De plus, leur représentation médiatique est pour le moins sélective : « leur proportion à exercer des activités marginales ou illégales est quatre fois supérieure à celle des individus perçus comme "blancs" », pointe encore le CSA.

Cela pose la question de la représentation que se font les médias dominants de leur audience. S'il ne semble pas y avoir de cohérence directe entre le public visé et les personnes présentes à l'antenne (puisque la fameuse « ménagère de moins de 50 ans », cible privilégiée des publicitaires, est fort peu présente sur les plateaux), la *manière dont on parle* de certaines populations est cependant caractéristique. Rejeter dans une altérité menaçante des pans entiers de la société n'est jamais sans conséquence. On sait le rôle que peuvent jouer les grands médias pour attiser les préjugés xénophobes et racistes. On a moins étudié, en revanche, l'impact que peut avoir sur les personnes concernées leur exclusion de l'espace majeur de représentation sociale que sont aussi ces grands médias, en particulier sur la construction de leur identité.

Si les médias communautaires, pas plus que les médias de minorités politiques, ne sauraient constituer un contre-pouvoir en mesure de tenir tête aux grands médias, ils n'en offrent pas moins une soupape, une bouffée d'air, un espace pour exister. S'ils n'ont pas vocation à apparaître comme des médias consensuels — la plupart d'entre eux n'hésitant pas à faire valoir des partis pris, à défendre des normes et des valeurs, quitte parfois à faire polémique en dehors comme à l'intérieur des « communautés » auxquelles ils s'adressent préférentiellement — ils se caractérisent par une certaine bienveillance, bien absente du reste de la sphère médiatique. Celle-ci continue en effet, année après année, de produire un discours sur une identité française blanche, masculine, hétérosexuelle, CSP+, et de tradition chrétienne, au mépris de tous les indicateurs sociologiques[9].

C'est un enjeu médiatique qu'on pourra résumer (à propos de l'expression de radios « africaines » aussi variées que Africa n° 1, Fréquence Paris Plurielle[10], ou Mangambo FM) par « *la richesse d'être porteuse d'identité des multiples, et la difficulté de la partager dans une société convaincue de son identité unique* ».

Car s'il est de bon ton, dans un pays dont on aime célébrer la volonté d'intégration, de condamner les dérives communautaires, les médias qui les nourrissent ne sont peut-être pas ceux qu'on croit.

[1] Ces médias sont d'ailleurs rarement dits « communautaires » pour la bonne raison qu'on ne parle guère de ces médias dans les autres médias.

[2] Des articles en accès libre (« free »), et d'autres réservés sur abonnements « premium ».

[3] Hebdomadaire franco-turc qui « *se propose un double objectif : offrir une fenêtre ouverte sur la Turquie et la communauté turque de France, et participer à une meilleure connaissance de la société française auprès de ses lecteurs d'origine turque* », 12 500 abonnés.

[4] « La radio de la diversité » compte 17 fréquences et 200 000 auditeurs/jour selon leur dossier de presse.

[5] BET pour « Black Entertainment Television », « La Chaîne culture noire-américaine 100 % divertissement ».

[6] « *Première plateforme d'échange, d'information, de réseautage et de réflexion sur le quotidien de la communauté noire* » (nofi.fr).

[7] « *NOFI.FR est un nouveau territoire d'expression pour les marques qui souhaitent orienter leur communication et leurs offres vers une audience ethnique* » (nofi.fr).

[8] Les populations étrangères, et/ou non-blanches, et/ou non-chrétiennes ne sont d'ailleurs pas les seules à subir ce type de situation et à construire ou adopter des médias propres ; c'est aussi le cas d'autres populations stigmatisées comme la communauté homosexuelle et trans.

[9] *France, Portrait social 2015*, INSEE.

[10] Radio associative généraliste et indépendante, FPP consacre le quart de sa grille (en bilingue) aux communautés immigrées de la région parisienne.

CRITIQUE CULTURELLE OU CHOC DE CIVILISATION ?

Lorsque l'on s'interroge sur les ressorts et les expressions du racisme dans les médias, décortiquer la réception de Bande de filles *(de Céline Sciamma, sorti le 22 octobre 2014) et* Les Héritiers *(de Marie-Castille Mention-Schaar, sorti le 3 décembre 2014) dans la presse quotidienne, hebdomadaire et spécialisée, révèle des attitudes particulièrement éloquentes. Qu'elle ait été dithyrambique dans le cas de* Bande de filles, *ou plus mitigée pour* Les Héritiers, *la couverture médiatique de ces deux films n'en demeure pas moins entachée de clichés uniformément partagés, traversant les titres de presse malgré la diversité de leurs formats, lignes éditoriales, etc., et laissant entrevoir les dessous d'un imaginaire imprégné par le racisme et le mépris de classe. Deux tendances assez universellement répandues, du moins chez ceux qui écrivent, vis-à-vis du milieu représenté à l'écran.*

Les deux films mettent en scène un groupe de jeunes adolescentes noires pour le premier et des lycéens noirs et arabes pour le second, toutes et tous scolarisés et habitant en banlieue parisienne (non nommée dans le cas de *Bande de filles*, Créteil pour *Les Héritiers*). Les deux sociétés de distribution les résument de la sorte :

— *Bande de filles* : « Marieme vit ses 16 ans comme une succession d'interdits. La censure du quartier, la loi des garçons, l'impasse de l'école. Sa rencontre avec trois filles affranchies change tout. Elles dansent, elles se battent, elles parlent fort, elles rient de tout. Marieme devient Vic et entre dans la bande, pour vivre sa jeunesse. » (Pyramide Films)

— *Les Héritiers* : « D'après une histoire vraie. Lycée Léon Blum de Créteil, une prof décide de faire passer un concours national d'histoire à sa classe de seconde la plus faible. Cette rencontre va les transformer. » (UGC Distribution)

Il ne nous appartient évidemment pas ici de juger de la qualité des films, ni même des intentions — réelles ou supposées — des réalisatrices. Il s'agit bien de considérer la critique de ces films, et d'en analyser les formes et les contenus, afin de mesurer le poids des préjugés des auteurs des articles et la façon dont ces derniers peuvent contribuer, sous couvert de critique culturelle, à reproduire, voire renforcer, des clichés essentialisants et discriminatoires.

CRITIQUE ESTHÉTIQUE OU FANTASMES RACISTES ?

Les adolescentes noires filmées dans *Bande de filles* ont suscité chez de nombreux journalistes des impressions « d'inédit » qui, loin de faire surgir des questionnements d'ordre politique (d'où vient et pourquoi cette sensation d'« invisible »?), relèvent de la fascination. Une fascination liée aux « potentialités esthétiques » que semblait offrir cette nouvelle frange de population à l'écran. Il faut dire que la réalisatrice Céline Sciamma leur avait ouvert la voie, en affirmant, dans un entretien à *Télérama* (15 mai 2014), que filmer des jeunes filles noires relevait pour elle d'un « parti pris politique » certes, mais aussi… « esthétique ». Mais loin d'analyser cette affirmation, et encore moins de la questionner, les journalistes la reprennent à leur compte — certains avec un zèle qui mérite d'être distingué :

« *Par beaucoup d'aspects,* Bande de filles *se donne comme une ode à la négritude. La caméra s'attarde longuement sur les peaux, fascinée par les teintes d'ébène et ambrée des mains, des jambes, des fesses des dermes noirs. Et le dialogue entre la nuit et le bistre des chairs fait parfois songer au sensualisme de Claire Denis filmant les populations africaines ou créoles. […] Tout ici (langage, vêtements, coiffures, gestes, postures, danse) affirme la beauté, la particularité d'être black. […] Le prix de* Bande de filles, *sa délicatesse, son ampleur, tient à la manière dont le film passe du constat social (les difficultés des jeunes femmes noires dans les cités) à l'exaltation d'un sublime humain : le sublime sculptural et incandescent des Noirs quand ils dansent, quand ils se révoltent, quand ils s'aiment.* » *(Positif)*

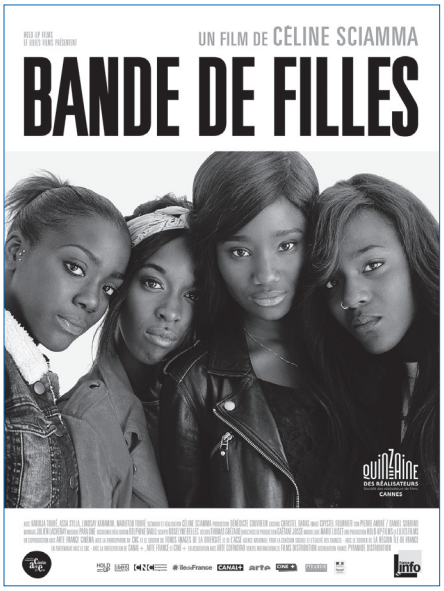

Le lyrisme stylistique de Jean-Christophe Ferrari n'a d'égal que la tonalité essentialisante de son propos. La référence à la « négritude », vidée de tout son contenu politique (de lutte d'émancipation mentale, sociale et économique des Noirs vis-à-vis des colonisateurs blancs), se réduit sous la plume du journaliste à une identité figée dans une couleur de peau, impliquant des particularismes comportementaux…

Si l'on décerne bien volontiers la palme à Positif, d'autres journalistes, bien décidés à gloser autour du corps des jeunes filles noires, n'ont pas à rougir de leurs essais :
— « Diamants noirs sur grand écran » titre dans *La Croix* Corinne Renou-Nativel
— « Noir désir » titre dans *Le Figaro* Étienne Sorin
— « *On ne peut s'empêcher d'imaginer la sensation d'inédit qu'aurait donnée la montée des marches des "filles" de Céline Sciamma : peau noire sur tapis rouge, c'est une association que Cannes (et le cinéma) ne nous sert pas souvent.* » *(Télérama)*
— « *Silhouette féline, nattes africaines, œil de biche, elle est d'une beauté ravageuse.* » *(Télérama)*
— « *Bande de filles est un film physique. Corps souples, athlétiques, luisants, galbés.* »*(Télérama)*
— « *Elles sont belles, elles sont noires, elles parlent et rient très fort.* » *(Le Monde)*
— « *Trois belles blacks, […] toujours plus fortes et belles.* » *(Libération)*

Souvent épaissi par un ton paternaliste, le discours singularisant les jeunes filles en tant que Noires et érotisant leur corps de jeunes femmes noires inonde la presse, illustrant les propos de Régis Dubois qui, dans un article publié sur la revue en ligne *Le Sens des images,* dénonçait les fantasmes sexistes et racistes inhérents à ces critiques « esthétiques » : « *Le problème c'est que les fantasmes révèlent souvent des vérités latentes héritées dans le cas présent d'une histoire coloniale et culturelle dont la France a du mal à s'émanciper. […] On a l'impression que, comme les visiteurs des zoos humains du début du siècle, ces journalistes n'ont jamais vu de Noires de banlieues et s'en émerveillent béatement.* »

« LA » BANLIEUE, CREUSET DE TOUS LES VICES

Cette méconnaissance se pare de tournures et de périphrases qui les dépeignent selon les traits d'un « autre », habitant « un autre monde », à la fois géographique et socioculturel dans les articles. Un « autre » tantôt exotique, tantôt inquiétant, mais toujours… différent :
— « *L'ouverture de Bande de filles est la symphonie d'un* ***autre monde****.* » *(Libération)*
— « *Quiconque a pris le métro à Paris dans les dernières 24 heures a forcément croisé de* ***ces intrigantes Miladys*** *du fou rire, de la tchatche et du style.* » *(Libération)*
— « *Une joyeuse cacophonie* ***qui hésite entre la nichée de chiots à l'heure de la pâté et l'escadrille de mouettes (rieuses) fondant sur un banc d'anchois*** [pour qualifier l'équipe de filles rentrant d'un match de football américain]. » *(Libération)*
— « *C'est ainsi qu'elle a regardé de plus près* ***ces fleurs de HLM, bravaches et peinturlurées comme des Peaux-Rouges****, sur le sentier d'une guerre insoupçonnée.* » *(L'Express)*
— « *On ne les verra plus jamais de la même façon, ces* ***grappes de pétroleuses à hauts talons et grande gueule****.* » *(L'Express)*
— « *Difficile de résister à* ***ces sauvageonnes autour desquelles tous s'agglutinent****.* » *(Positif)*

Bien qu'« étranges », les jeunes filles représentées inspirent aux journalistes des jugements moraux « positifs » (elles se battent pour s'extraire de leur milieu social). Cette adhésion morale se fait évidemment au détriment d'une « autre » population (jeunes hommes noirs et arabes) affublée de tous les maux : encourager le « bien » revient évidemment à le faire en réaction à un « mal » qui est ici, la vie en banlieue et les hommes qui y résident. Construite comme telle dans les articles de presse, cette vision binaire est commune aux critiques des *Héritiers* et de *Bande de filles*. Certaines plumes n'hésitent pas à les ériger au rang d'images vraies, valables partout en tout temps, au gré de présents de vérité générale au moins ambigus et de parallèles avec « la réalité » souvent problématiques… En résultent des discours d'une violence notable :
— « *À l'abri des grands frères, de la famille, des commères vénéneuses, elles s'offrent un shoot de liberté sous vide. […] Si elles savent se battre, c'est qu'il faut bien cela pour prouver qu'on n'est pas une pute.* » *(Le Monde)*
— « *Rejoindre, en silence et en solitaire, les pénates de leur cité de banlieue où règnent, crépusculaires et inquiétantes, des silhouettes masculines.* » *(Libération)*
— « *La cité, et la loi des garçons, […] prison sans barreaux.* » *(Le Figaro)*
— « *Chacune sait que la bande, espace de liberté éphémère, n'est qu'une parenthèse aux rudes réalités familiales, une étape avant une grossesse précoce, un travail aliénant ou la délinquance sous la coupe d'un caïd tout-puissant.* » *(La Croix)*

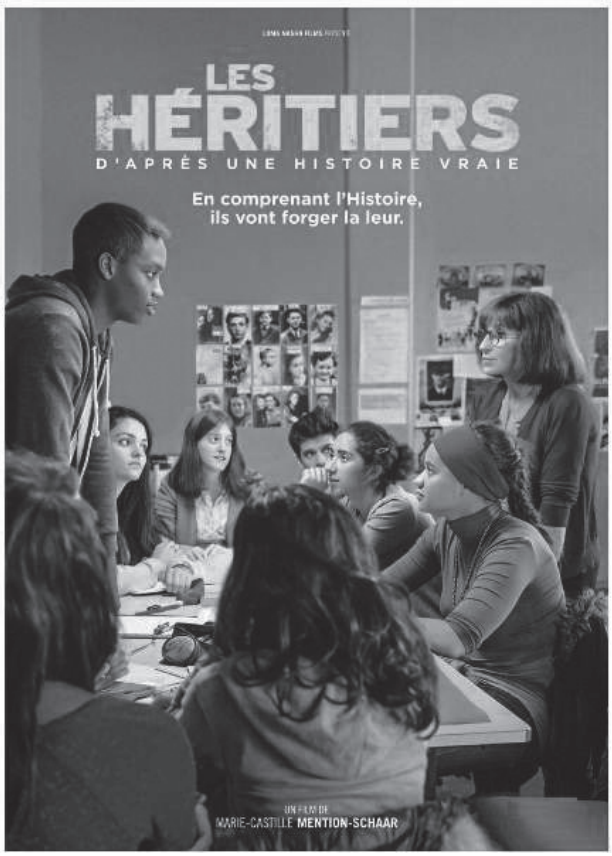

— « *Dans la France de 2014, les pièges, les dangers, les loups-garous sont nombreux pour une jeune fille-noire-prolétaire-solitaire-sans diplôme. Le diamant dans le ciel retombe sur terre, parfois sous terre, ramené à l'état de caillasse toc par la loi sociale, toujours masculine et brutale — dealers, proxos parsèment son chemin, de la cité à la ville.* » *(Les Inrocks)*
— « *Elles rentrent chez elles de plus en plus isolées et vulnérables. Au fur et à mesure que se défait la troupe, le silence se fait. Et les grappes de mecs qui les regardent passer, assis sur les rambardes ou les escaliers, prennent soudain l'air inquiétant de prédateurs prêts à bondir.* » *(Télérama)*

Terreau de toutes les oppressions, « la » cité de *Bande de filles* (et celle de « la France de 2014 »…) apparaît comme un territoire infernal, déconnecté du champ social « normé » et régi par ses propres « lois naturelles »: un « eux »/« nous » somme toute bien classique, qui n'est pas sans rappeler les images véhiculées par la presse d'information générale au sujet des banlieues… En ce sens, les journalistes scellent un nouveau maillon à la chaîne des représentations stigmatisantes de la banlieue et de ses habitants en alimentant la peur vis-à-vis de ceux qu'ils identifient comme « autres ».

« LOIN DE TOUT CLICHÉ »… OU PAS

Quelle ironie plus éclatante que d'observer à quel point cette même presse encense le film de Céline Sciamma pour sa capacité à « éviter les clichés », dans des élans remarquables de clairvoyance:
— « *La jeune cinéaste a pris le risque, nourrie par une énergie trépidante, d'aller à contre-courant d'une représentation des cités plombée par ses clichés de violence, de clivages sociaux et religieux et d'exclusion.* » *(Libération)*
— « *Le troisième film de la réalisatrice, en salles mercredi, va à contre-courant de la représentation de la diversité dans le cinéma français.* » *(Libération)*
— « *Céline Sciamma aime tordre le cou aux clichés.* » *(Le Figaro)*
— « *C'est tout l'art de Céline Sciamma de déshabiller avec délicatesse les préjugés les mieux corsetés.* » *(L'Express)*
— « *Le film de Céline Sciamma s'écarte des clichés et pose un regard apaisé sur une jeunesse dont on dresse souvent le portrait quand les villes se mettent à brûler.* » *(Télérama)*

À la lecture des précédentes citations, on est en droit d'interroger le sens du mot « apaisé ». On appréciera en outre la sérénité qui se dégage de quelques placides comparaisons animales, utilisées pour décrire les jeunes Noirs et Arabes mis en scène, dans *Les Héritiers*, dans des situations de classe mouvementées:
— « *La classe de seconde black-blanc-beur servant de cadre au film est à mi-chemin entre la basse-cour et la jungle: on y trouve des bécasses, des pies, des coqs, des vipères, des ours, des tigres (en papier). Tous bruyants, rarement brillants.* » *(Le Figaro)*
— « *Insultes et menaces, c'est le lot quotidien de professeurs impuissants à conjurer l'agressivité d'élèves ensauvagés. […] Les barbares, qui ignoraient jusqu'au nom de l'auteur de* Roméo et Juliette, *incapables de se concentrer plus de 30 secondes et d'aligner trois mots sans insulte, ni vulgarité, se transforment en élèves modèles.* » *(Le Figaro)*

La diabolisation explicite des élèves, animalisés, fait à bien des égards écho au fameux « choc de civilisation », à la dichotomie « civilisation/barbarie » séparant les Français en deux catégories: des « incivilisés », tant sur le plan moral qu'intellectuel et culturel — la « civilisation » se résumant visiblement à pouvoir nommer l'auteur de *Roméo et Juliette*… — opposés, implicitement, aux « bons Français »… Si tous les critiques ne véhiculent pas autant de violence, la mise en place d'une véritable hiérarchie socioculturelle, doublée de considérations morales, fait sa place dans toutes les mises en récit journalistiques à propos des *Héritiers*:
— « *Expérimentée, sympathique, avec ce qu'il faut d'autorité pour arriver à "tenir" cette classe multiethnique et multiconfessionnelle, elle se veut encourageante. […] Là où tant d'autres enseignants auraient baissé les bras — pour ne pas parler de ceux qui auraient craqué —, M^me^ Gueguen persiste.* » *(Le Monde)*
— « *D'un côté, une classe bariolée, insoumise, black blanc beur, un mélange explosif de toutes les religions, allant des insouciants jusqu'à un Olivier devenu Brahim, en chemin sur la voie du fondamentalisme; de l'autre, une professeur qui y croit sait se faire respecter, passionnée de sa matière et convaincue que l'irrémédiable ne l'est pas.* » *(Les Échos)*

« Insultes et menaces, c'est le lot quotidien de professeurs impuissants à conjurer l'agressivité d'élèves ensauvagés. […] Les barbares, qui ignoraient jusqu'au nom de l'auteur de "Roméo et Juliette", incapables de se concentrer plus de 30 secondes et d'aligner trois mots sans insulte, ni vulgarité, se transforment en élèves modèles. » (Le Figaro)

— « *Désespérés, désespérants, ils ne croient en rien et surtout pas en eux-mêmes. Seule une prof d'histoire (admirable Ariane Ascaride) refuse la fatalité et décide de révéler au reste de l'école et surtout à ces supposés délinquants et chômeurs en puissance les qualités enfouies au fond d'eux à leur insu.* » *(Le Figaro)*
— « *La classe? Une seconde rassemblant des élèves de vingt-neuf origines différentes, des élèves insolents que chacun pense condamnés au chômage et à la délinquance.* » *(Le Point)*
— « *Elle se veut encourageante: "Il y a un monde de l'autre côté du périphérique. Et vous y avez votre place". À en juger par la tête des élèves, rien n'est moins sûr.* » *(Le Monde)*
— « *Contre toute attente, les adolescents en panne de repères et de structures se passionnent pour l'aventure et apprennent à (mieux) vivre ensemble.* » *(Les Échos/Positif)*

Le retour de la « mission civilisatrice »? L'intériorisation et l'enracinement de cette hiérarchie débouchent sur un mépris de classe, flagrant, et les journalistes dominants plaquent une défiance non dissimulée sur les jeunes représentés à l'écran. Une nouvelle fois, et si le film lui-même véhicule sans aucun doute ces discours, on ne peut que regretter le manque de questionnement et de distance des journalistes à leur égard. Cimentant la fameuse « frontière du périph », ils renforcent par le biais de la fiction et tout en l'excédant, les réflexes stigmatisants ayant libre cours dans la presse généraliste, et fabriquent la peur de l'autre. Tandis que Paris, un et unifié, devient un idéal auquel « l'autour » devrait prétendre, « l'élève de banlieue », un et unifié également, doit évidemment s'élever au rang de son

supérieur hiérarchique (entendre devenir éduqué, comme on suppose que le sont les petits Parisiens).

LA FICTION COMME PRÉTEXTE À DÉVELOPPER UN DISCOURS STIGMATISANT ?

Et si la fiction n'avalise pas les idées préconçues, certains n'hésitent pas à lui tordre le cou pour la faire entrer dans « leur » réalité. Ainsi, au *Figaro* : « *Ça commençait plutôt bien.* Les Héritiers*, le dernier film de Marie-Castille Mention-Schaar s'ouvre sur une scène choc, mais qui traduit* ***la réalité ordinaire des écoles de banlieue.*** *Au lycée Léon Blum de Créteil où de l'aveu du proviseur on essaie de "faire vivre ensemble" 29 communautés, deux jeunes filles, venues chercher les résultats du bac, se voient intimer l'ordre de retirer leurs foulards. Celles-ci refusent d'obtempérer. Elles se heurtent alors à l'autorité de l'administration,* ***inflexible malgré les insultes et les menaces***. » La mention d'« insultes et menaces », accompagnant la description de la scène d'ouverture des Héritiers est tout simplement mensongère : si le dialogue entre les deux jeunes femmes en question et les responsables de l'administration du lycée monte en volume, on y chercherait en vain la moindre trace d'insulte ou de menace.

Le journaliste du *Monde*, Franck Nouchi, préfère quant à lui réécrire les dialogues : « *[l'enseignante], plutôt que de recourir aux habituelles sanctions, leur proposa de participer au concours.* ***"Madame, y en a marre de la Shoah!"****, "Madame, pourquoi est-ce qu'on parle tout le temps des juifs?"* ». Ces deux phrases, rapportées au discours direct, ont évidemment pour effet, sinon pour but de provoquer chez le lecteur des réactions de stupeur. Il nous faut toutefois noter qu'aucun élève n'est représenté dans la fiction en train de prononcer la première. Ce nouveau mensonge rédactionnel, directement éclos du fantasme du journaliste ou de sa malhonnêteté, en dit long sur ses préjugés.

Jean-Christophe Buisson, du *Figaro*, n'est pas en reste : « *À ces ados-cancres que la Shoah indiffère (****quand ils ne doutent pas de sa réalité****), elle propose de participer à un concours national d'histoire sur le thème du génocide juif…* » Or, si des questions surgissent au moment de la proposition de participation au concours, à aucun moment la réalisatrice ne met en scène un ou une élève tenant des propos qui pourraient justifier l'affirmation du journaliste selon laquelle il ou elle « doute de la réalité » de la Shoah.

Autre méthode éprouvée, celle qui consiste à « re-monter » le film afin de raccorder des scènes pour créer un nouvel enchaînement et induire un discours plus adapté. Ainsi : « *Au lycée Léon Blum de Créteil où de l'aveu du proviseur, on essaie de "faire vivre ensemble" 29 communautés, deux jeunes filles, venues chercher les résultats du bac, se voient intimer l'ordre de retirer leurs foulards.* » Les deux journalistes semblent *a priori* se dédouaner de toute intrusion idéologique en soulignant qu'ils ne font que reprendre des propos du directeur. Mais ils relient ce propos à la scène d'ouverture (la discussion agitée d'une adolescente portant un foulard avec le personnel de l'établissement). Le fait d'y enchâsser cette précision (la scène d'ouverture s'étend de 0'54 à 2'43 alors que celle où le directeur tient ces propos arrive à 38'15) n'est pas anodin : les journalistes cristallisent la notion de « problème » autour de la question des « communautés », elle-même savamment assimilée à la question du foulard à l'école… La mise en scène journalistique consiste donc ici à recentrer le récit sur des éléments fictionnels bien particuliers pour les gonfler symboliquement et les charger idéologiquement.

Notons en outre que dans la scène en question, le directeur affirme, au fil d'une discussion avec la professeur d'histoire concernant la participation de ces élèves au concours que : ***« 29 communautés vivent harmonieusement dans ce lycée »***. La tournure n'est donc pas exactement la même que celle employée par les deux journalistes, ainsi devenue : « *on essaie de "faire vivre ensemble" 29 communautés* »… Et soulignons au passage, au-delà de cet exemple de « re-montage », que la quasi-totalité des journaux pointent de manière plus ou moins explicite le « communautarisme » et la multiplicité des origines comme source de « problèmes » dans ce collège de Créteil, et ce malgré les propos du directeur lui-même !
— « *Un lycée d'une zone défavorisée de Créteil où les "cailleras" jouent violemment des coudes (voire pire) et où le communautarisme impose trop souvent ses lois désolantes…* » *(Les Échos)*
— « *Dans ce lycée difficile (ou plutôt : impossible) qui compte 29 communautés (!), les profs ont majoritairement baissé les bras face à des élèves qui, eux, les lèvent moins pour demander la parole que pour se saluer entre eux, se bousculer ou se lancer des projectiles.* » *(Le Figaro)*
— « *Une seconde rassemblant des élèves de 29 origines différentes, des élèves que chacun pense condamnés au chômage et à la délinquance.* » *(Le Point)*
— « *Expérimentée, sympathique, avec ce qu'il faut d'autorité pour arriver à "tenir" cette classe multiethnique et multiconfessionnelle, elle se veut encourageante.* » *(Le Monde)*

Ou comment, malgré les opinions des premiers concernés, dégainer les cartes « communautarisme » et « multiethnicisme », et cristalliser les enjeux du film autour de ces concepts sans les définir : leur omniprésence médiatique et leur flou référentiel favoriseront le déploiement d'un sentiment anxiogène et la floraison de tous les amalgames. Autant de procédés semblant exprimer l'idéologie de journalistes qui, sciemment ou non, déforment la fiction pour que leurs représentations puissent s'y nicher, être légitimées ou renforcées par ce que l'on identifie comme un « témoignage » inspiré d'une histoire vraie.

***

Au-delà des manquements déontologiques dont font preuve certains journalistes pour faire dire à la fiction ce qu'elle ne dit pas, les discours produits en réaction à ces deux films traduisent des prismes politiques imprégnés par le racisme et le mépris de classe, très largement répandus dans la presse, reflétant et entérinant des réflexes présents dans de nombreux articles d'information générale. Un film étant une construction au premier chef, il articule des représentations et des discours qu'un critique reçoit de manière politique, en les confrontant à son imaginaire, sa position sociale et son positionnement idéologique, ainsi qu'à d'autres fictions produites sur le même thème. Observer comment se rencontrent ces représentations (sont-elles discutées, interrogées, avalisées, contredites ?) revient à réaffirmer, contre le mythe d'un jugement neutre ou purement esthétique, l'épaisseur politique de la critique culturelle, moins lue que des articles d'information générale, et moins identifiée comme une écriture *a priori* politique — et la nécessité de la critiquer comme telle.

HORREUR : DES « PAS CONCERNÉS » SONT DANS LA RUE CONTRE LA LOI EL KHOMRI !

Nous sommes en mars 2006, très exactement le 21 mars 2006. Jean-Pierre Pernaut, du haut de sa tribune, pompeusement baptisée « Journal télévisé », est effaré par les mobilisations contre le Contrat Première Embauche (CPE) et s'indigne : *« La CGT de la SNCF qui n'est pourtant pas du tout concernée par le CPE a déposé un préavis de grève nationale pour le mardi 28. »* Dix ans plus tard, le même, imperturbable et inamovible, se rebelle : des fonctionnaires sont dans la rue alors qu'ils ne sont pas concernés. Une révolte qui témoigne d'une grande souffrance, partagée par de nombreux confrères en éditocratie. Petit échantillon de ces cris de douleur contre la présence de « pas concernés » dans les manifestations.

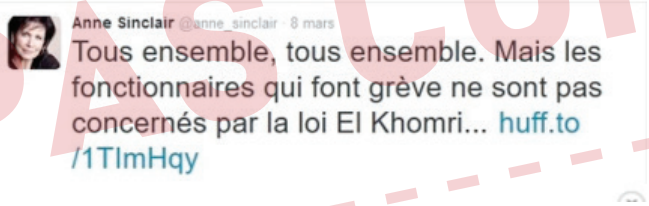

« Alors la CGT et FO représentent bien sûr, évidemment, les salariés concernés. Mais la FSU dont les adhérents sont des fonctionnaires de l'Éducation nationale, c'est moins évident. La Fédération CGT des services publics, c'est curieux aussi, comme Sud-PTT, c'est curieux aussi. Et puis il y a les salariés des entreprises publiques qui défendent leur statut qui n'a rien à voir avec un CDI classique. »

Dominique Seux, France Inter, 9 mars 2016

« Dans le cortège parisien, travailleurs du privé, fonctionnaires, professions libérales, chômeurs, jeunes et retraités ont défilé côte à côte sous une pluie battante contre le projet de loi sur le travail, quand bien même tous ne sont pas concernés. »

Le Monde, 31 mars 2016

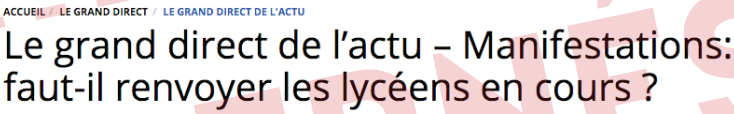

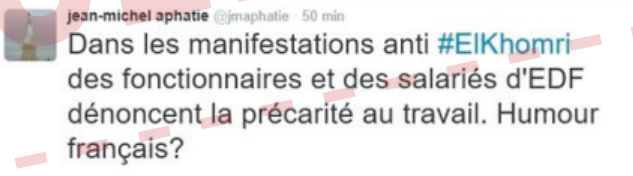

À ces commentaires à sens unique, on peut aisément en opposer d'autres : que les contrats de travail des agents d'EDF ou de nombre de salariés de La Poste sont désormais des contrats de droit privé, que les emplois précaires prolifèrent dans la fonction publique, que les fonctionnaires ont des enfants et qu'ils se préoccupent de leur avenir, que les transformations régressives qui touchent le secteur privé servent en général d'argument pour s'attaquer aux droits des salariés du secteur public traités en privilégiés, etc. Pourtant, l'essentiel est ailleurs.

Que nombre de chroniqueurs et éditorialistes ne comprennent rien aux mouvements sociaux n'est ni nouveau, ni surprenant. Mais qu'ils se sentent, malgré eux, obligés de l'avouer ainsi publiquement en dit aussi long sur les effets de la position sociale qu'ils occupent que de fines analyses sociologiques. Ces inestimables individualités qui se croient en état d'apesanteur sociale laissent entendre que, pour être « concerné », il faut être personnellement et directement touché. Que chacun vaque à ses affaires et s'occupe de sa chapelle !

Soyons rassurés : nos détecteurs de « pas concernés » n'ont pas encore opposé, à celles et ceux qui font cause commune par solidarité, que seuls les mal-logés sont concernés par la solidarité avec les sans-abri ou que seuls des exilés sont concernés par la solidarité avec les migrants.

Solidarité ? Sans doute une passion triste aux yeux des gais lurons de l'éditocratie.

PAS CONCERNÉS

APPEL À SOUSCRIPTION : 60 000 EUROS POUR QUE VIVE ACRIMED !

Notre situation financière n'est pas dramatique, mais inquiétante. Merci de vous en inquiéter !

Acrimed vient de fêter ses 20 ans, mais demeure une créature fragile puisqu'elle repose sur une activité militante, pour l'essentiel bénévole, et ne dispose que de faibles ressources financières. Qu'on se le dise : nos ressources financières ne sont constituées que par les cotisations des adhérent-e-s, des dons et la vente de notre délicieux magazine, *Médiacritique(s)*. Nous ne recevons aucune subvention, notre site est intégralement gratuit et nous sommes réfractaires à toute forme de publicité.

Ces 60 000 euros représentent 0,36 % des 16,6 millions d'euros de revenus de l'oligarque des médias Arnaud Lagardère en 2014. Ces 60 000 euros, qui pour cet héritier ne sont que le montant d'un pourboire, nous sont indispensables, pour continuer notre activité multiforme — par nos publications, nos débats, nos actions — de critique des médias, pour une transformation démocratique des médias. Ces 60 000 euros nous sont indispensables notamment pour pérenniser l'emploi de trois salariés, hélas mal payés.

Vous nous aimez un peu, beaucoup, passionnément ? Prouvez-le !

Vous nous approuvez un peu, beaucoup, passionnément ? Prouvez-le !

Comment ? En donnant, bien sûr. Et mieux encore, car Acrimed est d'abord et avant tout une association, dont le combat — (re)faire de la question des médias une question politique — ne peut être qu'un combat collectif : en adhérant !

Comme nous, vous êtes partisans d'une appropriation démocratique des médias ? Vous pouvez commencer en vous appropriant un peu… Acrimed. Tous les renseignements sont sur notre site — pour celles et ceux qui préféreraient les règlements par chèque, merci de les libeller à l'ordre d'Acrimed et de les adresser au 39, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris.